

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECONDAIRE

av. E. Mounier 100 – 1200 BRUXELLES

Programme

Agent /Agente
d'éducation

3^e degré technique de qualification

Humanités professionnelles et techniques

D/2002/7362/3102

Membres du « groupe à tâche » pour l'écriture de ce programme.

La F.E.Se.C. remercie les membres du groupe à tâche qui ont travaillé à l'élaboration du présent programme.

Elle remercie également les nombreux enseignants qui l'ont enrichi de leur expérience et de leur regard constructif.

Elle remercie enfin les personnes qui ont effectué une relecture attentive.

Ont participé à l'élaboration de ce programme :

Mesdames et Messieurs

BERIAUX J. BERTEN R., BODART M-H.,
DEBOUZEZ P., DE GROEF Ch., DE HERDT F., DUBOIS M., DUMONT A.
EVEN L.,
FERON I., FONTAINE I.,
GILLARD C., GUELTON I.,
HINNEKENS M-O.,
JOLY B.,
KOOLE G.,
LAURENT C., LEDENT C., LOUPPE A.,
MERNIER M.,
PELTIER E., PELTIER J., PEREE F., PUFFET E.,
ROBERT M-R., ROSSIGNOL F.,
VANDENBROUCKE X.,

Table des matières

1. INTRODUCTION	5
1.1 Le métier d'éducateur(-trice).....	5
1.2 Champs d'activités	7
2. DU PROFIL DE QUALIFICATION AU PROGRAMME	9
2.1 Le profil de qualification	9
2.2 Le profil de formation	10
2.3 Le programme	11
2.3.1 Rôle et statut.....	11
2.3.2 Objectifs	12
3. GRILLE HORAIRE	13
4. APPROCHE PEDAGOGIQUE	15
4.1 Introduction	15
4.2 Situations d'apprentissage	16
4.2.1 Définition	16
4.2.2 Constituants	16

4.2.3 Exemple.....	16
4.2.4 Variantes.....	17
4.3 Activité d'intégration.....	18
5. CONTENUS D'APPRENTISSAGE	19
5.1 Référentiel professionnel.....	20
5.2 Référentiel des savoirs associés.....	54
5.2.1 Education à la communication et à la relation.....	55
5.2.2 Education à la santé.....	65
5.2.3 Formation sociale	82
5.2.4 Psychopédagogie	101
5.2.5 Techniques éducatives.....	109
5.2.6 Stages.....	135
5.2.7 Activités d'insertion professionnelle :	
Séminaires et activités d'intégration et de transfert.....	135

1. Introduction

1.1. Le métier d'éducateur*

L'éducateur, en tant que professionnel, va émerger lentement à travers tous les changements sociaux : sa profession s'inscrit et s'écrit avec l'histoire. Indissolublement liée à l'évolution de notre société et aux phénomènes engendrés, dépendante des choix politiques et des moyens économiques alloués, c'est bien d'une profession « historique » qu'il s'agit.

De toutes les professions dites sociales, celle de l'éducateur est peut-être la plus en prise directe avec les dysfonctionnements individuels et collectifs, celle dont la mission essentielle est de créer et/ou de maintenir des liens entre et avec ceux qui se retrouvent en difficulté, en marge, en voie d'exclusion de notre société. Comprendre cette caractéristique est fondamental pour qui veut approcher et comprendre cette profession.

La construction du modèle de l'éducateur est ainsi passé par l'affrontement amour – vocation et par le(la) technicien(ne) professionnel(le) ... : Il faudra attendre 1996 pour que soit publiée une loi sur le statut de l'éducateur spécialisé (Moniteur belge du 20/04/1996). Elle définit la fonction d'éducateur en ces termes :

« Par Educateur-accompagnateur spécialisé, au terme de la présente loi, on entend la personne qui, titulaire d'un diplôme prévu dans l'art. 2, favorise, par la mise en œuvre de méthodes et de techniques spécifiques, le développement personnel, la maturation sociale et l'autonomie des personnes qu'il accompagne ou qu'il éduque. Il exerce sa profession soit au sein d'un établissement ou d'un service, soit dans le cadre de vie habituel des personnes concernées. »

L'éducateur est un travailleur social dont la profession présente quatre caractéristiques :

- **la diversité** : diversité des lieux dans lesquels l'éducateur travaille, diversité des groupes et des personnes auprès desquels il intervient, diversité des situations qu'il rencontre, diversité des méthodes de travail spécifiques aux institutions, services ..., diversité des conditions matérielles selon les moyens et les priorités des services et enfin, diversité des conditions de travail (horaire, salaire, tâches ...)
- **l'intervention au quotidien – le sens des gestes professionnels** : c'est au travers des activités et des tâches de tous les jours qu'il réalise sa mission ; son objectif (idéal) est d'être attentif aux apprentissages nécessaires au développement de l'autonomie des personnes, et cela selon leurs possibilités (idéalement) ;
- **le travail en équipe et en partenariat** : avec les intervenants du service (assistant social, psychologue, sociologue, médecin, infirmier ...), les intervenants extérieurs au service (les centres P.M.S., l'O.N.E., les enseignants, les délégués de l'aide à la jeunesse, le C.P.A.S., les centres de guidances ...)
- **l'inscription dans un projet** : projet de la personne, projet de l'organisation, du service, projet de société, projet de l'éducateur.

Précisons enfin que l'ensemble de la profession est composé de différents niveaux et de fonctions hiérarchiques. On distingue actuellement 5 classes d'éducateurs qui renvoient chacune à des formations et à des barèmes différents.

A ce jour, un diplôme de fin d'études à orientation pédagogique sociale ou paramédicale au moins de niveau de l'Enseignement Technique Secondaire Supérieur de plein exercice ou de promotion sociale permet d'exercer la fonction d'Éducateur Classe 2A.

(*) : Extrait de « Les carnets de l'éducateur, Exploration de la profession », Fonds social I.S.A.J.H.

1.2. Champs d'activités*

- **Les secteurs d'aide à la jeunesse :**
 - institutions publiques de protection de la jeunesse (I.P.P.J.),
 - services non mandatés : services d'aide en milieu ouvert (A.M.O.),
 - centres de jour (C.J.),
 - services résidentiels : centres d'accueil d'urgence (C.A.U.), maisons familiales, centres d'observation et d'orientation (C.O.O.), centres d'aide aux enfants victimes de maltraitance (C.A.E.M.), services d'accueil et d'aide éducative (S.A.A.E.), centres d'accueil spécialisé (C.A.S.), centres de premier accueil (C.P.A.), services ayant un projet pédagogique particulier (P.P.P.),
 - centres d'orientation éducative (C.O.E.),
 - services d'aide et d'intervention éducative (S.A.I.E.),
 - services de prestations éducatives ou philanthropiques (S.P.E.P.),
 - services de placement familial (S.P.F.),
 - services de protutelle (S.P.) ...

- **Le secteur d'aide aux personnes handicapées :** services d'accueil de jour pour jeunes (S.A.J.J.), services d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables (S.A.J.J.N.S), services résidentiels pour jeunes (S.R.J.), services d'accueil de jour pour adultes (S.A.J.A.), services résidentiels pour adultes (S.R.A.), services résidentiels de nuit pour adultes (S.R.N.A.), services de transition, services d'aide précoce (S.A.P.), services d'intégration, services d'accompagnement, services de court séjour, services de placement familial, centres de réadaptation fonctionnelle, entreprises de travail adapté ...

- **Le secteur de la petite enfance :** l'accueil de crise (maisons maternelles, centres d'accueil de l'O.N.E. ...),

- **Le secteur des personnes âgées :** maison de repos pour personnes âgées (M.R.P.A.), maisons de repos (M.R.), maisons de repos et de soins (M.R.S.), centres de jour ...

- **Les secteurs de la santé** : les secteurs de la santé mentale, les hôpitaux psychiatriques et les services psychiatriques des hôpitaux généraux, les maisons de soins psychiatriques (M.S.P.), les habitations protégées (H.P.), les structures psycho-socio-thérapeutiques pour enfants et adolescents présentant des troubles psychiques graves (index K), les services pour toxicomanes, les communautés thérapeutiques et les centres de postcure, les centres de santé mentale, les centres de planning familial, les centres pédiatriques, les services pédiatriques dans les hôpitaux généraux, les clowns hospitaliers ...
- **Le secteur socioculturel** : les centres culturels, les bibliothèques, les médiathèques, les centres d'information, les associations, les clubs et centres sportifs, les services relevant d'initiatives communales ou de mouvements associatifs (écoles de devoirs, les maisons de jeunes, ludothèques, les centres de loisirs, classes de plein air, de découverte ou de dépaysement, camps de jeunes ...), les organisations de jeunesse, les centres de jeunes ...
- **Le secteur de l'enseignement** : éducateur en milieu scolaire (enseignement secondaire, enseignement spécial (fondamental et secondaire), les internats ...),
- **Les services relevant d'initiatives communales ou de mouvements associatifs.**
- **Le secteur des services de proximité** : contrat de sécurité, éducateur de rue ...
- **Les centres de défense sociale** : les centres pénitentiaires, les centres de défense sociale ...
- **Le secteur d'aide aux adultes en difficulté** : les centres et maisons d'accueil pour adultes en difficulté, les maisons maternelles.

(*) : Extrait de « Les carnets de l'éducateur, Exploration de la profession », Fonds social I.S.A.J.H.

2. Du profil de qualification au programme

Le programme « Agent(e) d'éducation » fait suite aux travaux de la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (C.C.P.Q.). Cette commission a produit des profils de qualification qu'elle a ensuite transposés en profils de formation. A l'enseignement revient la charge de définir des programmes qui permettent aux jeunes d'atteindre, à un niveau donné, les compétences décrites dans le profil de formation.

Le programme « Agent(e) d'éducation » a donc été écrit à partir du profil 8.2.2. de la C.C.P.Q. (8 : Commission « Services aux personnes » ; 2 : Secteur « Education » ; 2 : Emploi-type ou Métier « Agent(e) d'éducation »).

2.1. Le profil de qualification

Le profil de qualification est un référentiel qui décrit les fonctions, activités et compétences exercées par **des travailleurs accomplis tels qu'ils se trouvent dans le secteur professionnel après une expérience professionnelle d'au moins trois ans.**

- Une **fonction** est un grand sous-ensemble de tâches qui concourent, au sein d'une activité productive, à assurer un certain type de résultat. L'agent(e) d'éducation remplit les fonctions suivantes :
 - FONCTION SOCIO-EDUCATIVE
 - FONCTION DE SECURISATION

- FONCTION DE (RE)INSERTION ET DE MISE EN AUTONOMIE
 - *FONCTION DE REORIENTATION*
 - FONCTION SOCIO-SANITAIRE
 - FONCTION DE PREVENTION
 - FONCTION DE PARTENARIAT
 - FONCTION DE COMMUNICATION
 - FONCTION D'AUTO-ANALYSE
 - FONCTION DE DEONTOLOGIE
 - FONCTION D'HYGIENE ET DE SECURITE
 - *FONCTION D'ORGANISATION ET DE PLANIFICATION*
 - FONCTION ADMINISTRATIVE
- Une **activité** est l'opération par laquelle le travailleur réalise une partie de l'activité de production.
 - Une **compétence** est une aptitude requise pour réaliser certaines activités. La maîtrise d'une compétence exige des acquis qui peuvent être de quatre types :
 - Les connaissances : informations, notions, procédures acquises, mémorisées et reproductibles par un individu dans un contexte donné.
 - Les capacités cognitives : opérations mentales, mécanismes de la pensée que l'individu met en oeuvre quand il exerce son intelligence.
 - Les habiletés : perceptions, mouvements, gestes acquis et reproductibles dans un contexte donné qui s'avèrent efficaces pour atteindre certains buts dans le domaine gestuel (physique et manuel).
 - Les attitudes : comportements sociaux ou affectifs acquis par l'individu et mobilisables dans les domaines de la vie domestique ou professionnelle.

2.2 Le profil de formation

Le profil de formation est le référentiel qui présente l'ensemble des compétences à acquérir en vue de l'obtention d'un certificat de qualification.

Il est évident qu'au terme de sa formation, l'élève ne pourra maîtriser toutes les compétences définies : un classement se justifie donc.

Les compétences du profil de formation sont classées de la manière suivante :

- **CM6** (compétences à maîtriser) : elles sont à maîtriser en fin de 6^{ème} année ;
- **CEF** (compétences à exercer) : elles peuvent être exercées au cours de la formation mais la maîtrise ne peut être certifiée qu'à l'issue d'une formation post-secondaire ;
- **CEP** (compétences à exercer) : elles peuvent être exercées au cours de la formation mais la maîtrise ne pourra être acquise qu'à travers l'activité professionnelle elle-même.

2.3. Le programme

2.3.1 Rôle et statut

Le décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire du 24/07/1997 prévoit (article 39) que le « Gouvernement détermine les profils de formation et les soumet à la sanction du Conseil de la Communauté ».

C'est la première fois dans notre pays que la société civile exprime explicitement ses attentes à l'égard de l'école en fixant, par les voies d'un décret, les compétences et les savoirs à atteindre par les élèves du secondaire en fin de premier degré et au terme des humanités.

Disponibles sur le site AGERS de la Communauté Française (<http://www.agers.cfwb.be>), les profils de formation rédigés par des groupes de travail, composés de représentants des milieux professionnels et de représentants des réseaux d'enseignement, s'attachent à définir, pour chaque métier, les compétences et les savoirs à maîtriser et sur lesquels devra porter la certification.

Leur rédaction a été supervisée par la C.C.P.Q. Les textes ont été approuvés par le Conseil général de concertation (inter-caractères), le Gouvernement les a fixés, le Parlement les a amendés. Ils n'ont pas de prétention méthodologique, même si l'articulation qu'ils prévoient n'est pas neutre.

Ce sont les programmes « référentiels de situations d'apprentissage, de contenus d'apprentissage, obligatoires ou facultatifs, et d'orientations méthodologiques qu'un Pouvoir Organisateur définit afin d'atteindre les compétences fixées », qui proposent la mise en œuvre des documents « Profil de formation ». Leur approbation par la Commission des programmes et par le Ministre qui a l'enseignement secondaire dans ses attributions confirme que, correctement mis en œuvre, ils permettent effectivement d'acquérir les compétences et de maîtriser les savoirs définis dans le document « Profil de formation ».

Les programmes s'imposent donc, pour les professeurs de l'enseignement secondaire catholique, puisque'ils s'inscrivent dans la logique décrétable des compétences à atteindre et qu'ils explicitent les visées éducatives et pédagogiques telles qu'elles s'expriment dans *Mission de l'Ecole Chrétienne* (1995) et dans le *Projet pédagogique de la F.E.Se.C.* (12/97).

2.3.2 Objectifs

Ce programme précise :

- **L'approche pédagogique :**
 - Situation d'apprentissage : situation dans laquelle l'élève s'approprié des informations dans un contexte donné, lui permettant de réaliser une tâche déterminée dans le cadre d'objectifs préalablement fixés.
 - Activité d'intégration : activité qui demande la mobilisation d'un ensemble de ressources en vue de faire face à une situation nouvelle.

- **Les contenus :**
 - Référentiel professionnel.
 - Référentiel des savoirs associés.

C'est-à-dire, l'ensemble des éléments qui doivent permettre aux élèves d'atteindre les compétences répertoriées dans le profil de formation « Agent(e) d'éducation ».

3. Grille horaire

OPTION GROUPEE	5 ^{ème}	6 ^{ème}
EDUCATION A LA COMMUNICATION ET A LA RELATION	1p	2p
EDUCATION A LA SANTE	3p	2p
FORMATION SOCIALE*	2p	2p
PSYCHOPEDAGOGIE	3p	3p
TECHNIQUES EDUCATIVES**	2/3p	2/3p
STAGES	4p	4p
ACTIVITES D'INSERTION PROFESSIONNELLE***	1/2p	1/2p
TOTAL :	16/18p	16/18p

(*) : Législation et Déontologie.

(**): Apprentissage, transfert et adaptation de techniques (éducation musicale, éducation plastique, éducation corporelle, lecture, jeux ...) en fonction des situations éducatives rencontrées.

(***): Séminaires et Activités d'intégration et de transfert.

4. Approche pédagogique

4.1 Introduction

Comme indiqué au chapitre 2., le programme précise l'approche pédagogique et les contenus qui doivent permettre à l'élève d'atteindre les compétences répertoriées dans le profil de formation « Agent(e) d'éducation » et se propose de travailler prioritairement dans une logique d'apprentissage : l'élève acteur doit construire son propre savoir, le professeur est davantage l'accompagnateur de l'élève qui apprend que celui qui se borne à transmettre des savoirs.

La mise en place et le développement de cette logique d'apprentissage impliquent nécessairement les démarches suivantes :

- d'une part, **les élèves** doivent être amenés à réfléchir sur leur projet personnel et professionnel ainsi que sur les motivations à poursuivre la formation (par exemple dans le contexte d'un module d'accueil) ;
- d'autre part, **en interdisciplinarité, les professeurs** veilleront à :
 - construire, à partir des fonctions, **des situations d'apprentissage** concrètes qui ont du sens pour l'élève ;
 - organiser **des activités d'intégration** qui favorisent la transférabilité des acquis ;
 - **couvrir l'ensemble du profil de formation** c'est-à-dire :
 - articuler, structurer progressivement toutes les compétences relevant d'une, puis de plusieurs disciplines ;

- favoriser l'appropriation, l'intégration et la transférabilité des acquis (projets, tâches, situations de travail, travaux de recherche, stages, activités d'insertion professionnelle ...).

4.2 Situations d'apprentissage

4.2.1 Définition

Le terme « **situation d'apprentissage** » est entendu dans le sens :

« situation dans laquelle l'élève s'approprie des informations dans un contexte donné, lui permettant de réaliser une tâche déterminée dans le cadre d'objectifs préalablement fixés ».

4.2.2 Constituants

Les situations d'apprentissage se décomposent selon leurs principaux constituants à savoir :

- **le support** (contexte, informations),
- **les objectifs**,
- **les tâches**.

4.2.3 Exemple

« DANS LE CADRE D'UNE INSTITUTION POUR PERSONNES HANDICAPEES ADULTES, PRENDRE EN CHARGE UN BENEFICIAIRE DURANT UNE PERIODE DONNEE. »

- **Support :**
 - Contexte :
 - . L'institution est un service d'accueil de jour.
 - . Le bénéficiaire présente une déficience mentale modérée à sévère.
 - . La période de prise en charge comprend le repas de midi.
 - Informations :
 - . Un self-service ainsi que tout le matériel adapté au handicap du bénéficiaire sont à disposition de l'élève.

- **Objectifs :**
 - Communiquer, travailler avec l'équipe.
 - Etablir une communication privilégiée avec la personne.
 - Aider le bénéficiaire à avoir une meilleure connaissance de lui-même ; repérer ses aptitudes et ses difficultés.
 - Favoriser l'autonomie des actes de la vie quotidienne.
 - Aider la personne à trouver une solution à ses problèmes (solution immédiate, solution à moyen terme).
 - Faire respecter les règles de vie collective.
 - Veiller à l'hygiène et au bien-être du bénéficiaire.
- **Tâches :**
 - S'informer sur le fonctionnement institutionnel.
 - S'informer sur le bénéficiaire.
 - Adopter une attitude de confiance, d'intérêt positif à l'égard de la personne.
 - Observer, écouter attentivement.
 - Utiliser les techniques de communication adaptées y compris le langage non verbal.
 - Mettre en œuvre les stratégies sélectionnées.
 - Si nécessaire, expliquer clairement les règles et les interdits, leur donner un sens ; justifier les limites.
 - Appliquer les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité à l'égard du bénéficiaire et à son propre égard.

4.2.4 Variantes

- On peut aisément générer une famille de situations à partir d'un exemple en combinant la variation des paramètres tels que :
 - le type d'institution, d'organisme ...
 - l'encadrement de l'agent(e) d'éducation,
 - l'âge, le type de handicap du bénéficiaire,
 - la nature des activités,
 - les objectifs d'éducation, de socialisation, de réinsertion ...
 - ...
- Les objectifs et tâches correspondant aux situations d'apprentissage pourront évidemment être sélectionnés, complétés, affinés ou précisés en fonction de la

séquence d'apprentissage dans laquelle s'inscrit la situation ; le professeur précisera :

- le(s) objectif(s) poursuivi(s) et si nécessaire le(s) objectif(s) prioritaire(s),
 - les compétences à exercer, à maîtriser,
 - le degré de maîtrise exigé en fonction de la situation, du rythme d'apprentissage de l'élève,
 - ...
- Les tâches proposées dans les exemples de situation d'apprentissage sont énoncées en référence aux activités correspondantes du référentiel professionnel.

4.3 Activité d'intégration

Le terme « **activité d'intégration** » est entendu dans le sens :

« activité qui demande la mobilisation d'un ensemble de ressources en vue de faire face à une situation nouvelle ».

Au même titre que les situations d'apprentissage, les activités d'intégration favorisent l'appropriation et la transférabilité des acquis tout au long de la formation.

Elles se caractérisent plus particulièrement par l'ensemble des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) que l'élève doit mobiliser pour **faire face à une situation nouvelle** : il s'agit d'**une démarche globale**.

Dès lors, il est nécessaire de déterminer **une progression** dans le degré de complexité et de maîtrise des compétences à mobiliser par l'élève ; aussi privilégiera-t-on dans un continuum :

- la démarche d'observation,
- la démarche d'exécution,
- la démarche d'analyse,
- la démarche d'adaptation,

et ce, au travers :

- de situations concrètes débattues dans les différentes disciplines, en activité d'insertion professionnelle (séminaires),
- d'activités d'intégration et de transfert (cf. 5.2.5.5), de stages,
- d'épreuves de qualification,
- ...

5. Contenus d'apprentissage

EMPLOI-TYPE : L'AGENT(E) D'EDUCATION

FORMATION

QUELLES SONT LES **FONCTIONS** EXERCEES PAR L'AGENT(E) D'EDUCATION ? AU TRAVERS DE QUELLES **ACTIVITES** ?

GENERALE
HUMANISTE
& CITOYENNE

PROFIL DE QUALIFICATION

QUELLES SONT LES **COMPETENCES** QUE L'ELEVE DOIT ACQUERIR AU COURS DE SA FORMATION ?

PROFIL DE FORMATION

Le référentiel professionnel	Le référentiel des savoirs associés		Le référentiel des formations générale et citoyenne
description des			
- fonctions remplies par l'agent(e) d'éducation via les activités spécifiques . - compétences que l'élève doit développer, acquérir et maîtriser au travers des cours, des situations d'apprentissage et des stages.	lignes de force spécifiques à chacun des cours de l'option.	connaissances générales qui sous-tendent la formation professionnelle.	description des compétences terminales.

ARTICULATION DES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ETRE

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE C.Q.6 C.E.S.S

5.1 Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du programme de formation d' « Agent(e) d'éducation » se présente sous forme de tableaux contenant :

- **Les fonctions :**

Exemple : « Fonction 1 : Effectuer un travail socio-éducatif. »

→ 1^{ère} fonction décrite dans le Profil de formation (cf. référentiel professionnel ci-après).

- **Les activités :**

Exemple : « 1.2 Gérer un groupe de personnes pendant leur temps libre. »

→ activité précisée dans le Profil de qualification et qui peut être réalisée au sein de diverses situations d'apprentissage, d'activités d'intégration.

- **Les compétences :**

Exemple : « Gérer les phénomènes de groupe. »

→ compétence exercée par l'agent(e) d'éducation dans le cadre de l'activité 1.2 citée ci-avant.

- **Les disciplines :**

E.C.R. : Education à la communication et à la relation,

E.S. : Education à la santé,

F.S. : Formation sociale,

P. : Psychopédagogie,

T.E. : Techniques éducatives,

A.I.P. : Séminaires et activités d'intégration et de transfert

St. : Stages.

L'exercice de chacune des compétences répertoriées dans le référentiel professionnel fait appel à des **savoirs associés** à une ou plusieurs disciplines :

- **X** : noté dans les colonnes correspondant aux disciplines qui sous-tendent une compétence donnée,
- chapitre 5.2 Référentiel des savoirs associés.

- **La maîtrise :**

Le référentiel professionnel répertorie l'ensemble des compétences exercées par l'agent(e) d'éducation expérimenté(e). Bien entendu, l'élève ne pourra maîtriser toutes ces compétences au terme de sa formation. Il est donc nécessaire de distinguer deux catégories de compétences :

- d'une part, les compétences **à maîtriser en fin de formation et certifiées à l'issue de la 6^{ème} année**. Ces compétences peuvent être exercées par l'élève, voire même évaluées par le conseil de classe dès la 5^{ème} année ;
- d'autre part, les compétences identifiées par « **(CEF/CEP)** » : elles sont certifiées à l'issue d'une formation post-secondaire ou considérées comme acquises à l'issue d'une expérience professionnelle de 3 ans au moins. Ces compétences **peuvent** toutefois **être exercées** par l'élève au cours des 2 ans de formation **mais leur évaluation ne peut en aucun cas être prise en compte** dans les critères de passage (fin de 5^{ème} année) ni dans les critères de certification en fin de 6^{ème} année.

- **Remarque :**

Dans le référentiel professionnel :

- apparaissent uniquement les compétences classées « **CM6** » dans le profil de formation* ;
- la numérotation des activités répertoriées dans le profil de formation* est respectée.

(*) : cf. site AGERS de la Communauté Française (<http://www.agers.cfwb.be>).

Fonction 1 : Effectuer un travail socio-éducatif.

Activité 1.1 : Accompagner un groupe dans la vie quotidienne et exploiter adéquatement les tâches de la vie quotidienne et les problèmes qu'elle suscite éventuellement pour atteindre des objectifs qui ont été fixés avec le(s) bénéficiaire(s) dans la mesure du possible.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Participer à l'organisation de la vie quotidienne de façon rythmée et régulière pour permettre la restructuration des repères spatio-temporels et, par la suite, la personnalité :							
- établir la relation entre les éléments observés, les situations présentées et les connaissances théoriques (effets thérapeutiques de la vie en institution résidentielle ...),			X	X		X	X
- analyser pourquoi telle activité a « marché » telle autre non et proposer le cas échéant des pistes pour réajuster le travail,						X	X
- agir avec régularité, réflexion et cohérence.						X	X
Proposer une réflexion quant à la cohérence entre le type d'organisation de la vie quotidienne et le projet éducatif.			X			X	X
Assurer la vie quotidienne avec les bénéficiaires en donnant un sens éducatif aux actes de la vie quotidienne.			X				X
Proposer une réflexion sur les objectifs que l'on veut atteindre avec chaque personne et sur la manière d'intervenir pour atteindre ces objectifs (cf. communiquer avec l'équipe – projet pédagogique).			X	X		X	X
Utiliser ses connaissances en matière de psychologie, de développement de la personne (enfant, adolescent du secteur A.J., personne handicapée, personne présentant les troubles du comportement, personne âgée, en difficulté, toxicomane ...) en rapport avec les nécessités du travail de l'agent(e) d'éducation.			X				
Etablir le lien entre les connaissances acquises et les situations présentées, les objectifs à poursuivre, la manière d'intervenir pour atteindre ces objectifs, et ce sans poser de diagnostic.						X	X
Induire et avoir soi-même des comportements de respect de l'autre et de participation à des relations sociales harmonieuses.	X	X	X	X			X

Activité 1.2 : Gérer un groupe de personnes pendant leur temps libre.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Gérer les phénomènes de groupe.				X		X	X
Prévenir les manifestations agressives.				X		X	X

Activité 1.7 : Organiser avec les bénéficiaires des activités à l'extérieur ou dans l'établissement, à visée pédagogique, relaxante, occupationnelle et professionnelle à l'intention des jeunes, des personnes handicapées, des personnes présentant des troubles de la santé mentale, ou encore à l'intention de personnes vieillissantes.

Développer avec ces personnes des capacités qui n'ont parfois jamais été exploitées.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Répertorier et analyser différentes activités adaptées au public auquel on s'adresse :							
- activités récréatives,					X		X
- activités sportives (natation, promenade, vélo ...),					X		X
- activités d'intégration sociale (aller au restaurant, au cinéma, prendre le bus, téléphoner ...),				X		X	X
- activités culturelles (bibliothèque ...),					X		X
- activités créatives (théâtre – avec éventuellement une représentation qui valorise les participants – peinture, photo, percussion africaine, chants ...),					X		X
- activités d'éveil,					X	X	X
- activités d'occupation (jeux),					X	X	X
- activités visant le bien-être de la personne (snoezelen ...),					X		X
- activités de production (peinture sur soie, bois, cuisine, couture ...) avec vente de la production,					X		X
- activités d'expression (expression libre, expression corporelle),					X		X
- activités liées aux fêtes (Saint-Nicolas, Noël ...),					X	X	X
- activités intergénérationnelles,					X	X	X
- activités informatiques (gestion de logiciels pédagogiques).						X	X
Sélectionner le type d'activité en fonction de la (des) personne(s) à laquelle (auxquelles) on s'adresse (besoins, désirs, âge, objectifs ...).			X		X	X	X
Prendre conscience que chaque activité vécue par l'individu le modifie de manière plus ou moins importante (ex. : jouer un rôle, être dans la piscine ...).			X		X	X	X
Mettre en place les activités sélectionnées (au moins 1 sportive, 1 culturelle, 1 d'expression, 1 d'éveil) :					X	X	X
- préparer l'activité (matériel nécessaire ...),							
- animer l'activité,							
- évaluer le coût et les recettes nécessaires à l'activité.							
Faire appel à des personnes extérieures intervenant dans le cadre du partenariat.						X	X
Assurer la sécurité.	X	X				X	X

Activité 1.8 : Amener les bénéficiaires à participer aux activités.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Utiliser ses connaissances en psychologie : établir le lien entre les connaissances acquises et les situations présentées, les objectifs à poursuivre, la manière d'intervenir pour atteindre ces objectifs, et ce sans poser de diagnostic.			X			X	X
Motiver le public auquel on s'adresse.				X		X	X
Encadrer, prendre en charge un groupe.						X	X

Activité 1.9 : Gérer un groupe de personnes, gérer les conflits éventuels, les non-dits, les manifestations agressives parfois très violents, exploiter adéquatement les relations entre les personnes du groupe, entre les personnes et soi-même.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Maîtriser les techniques de base de la gestion d'un groupe.				X		X	X
Gérer les phénomènes de groupe : manifestations émotionnelles amplifiées (ex. : tristesse, joie), impact des leaders.				X		X	X
Amener les personnes à réfléchir à ce qui se passe dans les relations (entre soi et les autres, les personnes entre elles ...), établir le lien entre les connaissances acquises et les éléments observés.				X		X	X
Percevoir, reconnaître des signes, des indices de manifestations agressives.			X			X	X
Prendre du recul par rapport à ses problèmes personnels et professionnels : décrire une situation le plus objectivement possible, y compris en s'y décrivant comme acteur.		X				X	X
Connaître les principales conduites des personnes du groupe considéré et proposer quelques éléments de réflexion sur les comportements de réponse appropriés à ces conduites.			X			X	X
Expliquer les causes habituelles de conflit.			X	X			X
Utiliser des techniques de communication : établir le lien entre les situations observées et les connaissances élémentaires en communication (ex. : en analyse transactionnelle, en P.N.L. ...).				X		X	X

Activité 1.10 : Gérer les conduites automutilatoires : réactives et récurrentes.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Connaître les principales conduites automutilatoires.			X				
Proposer quelques éléments de réflexion sur les comportements de réponse appropriés.			X				

Activité 1.11 : Accompagner les personnes atteintes de troubles mentaux, de toxicomanie et réagir de manière adéquate.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Connaître les principaux troubles mentaux.			X				
Proposer quelques éléments de réflexion sur les comportements de réponse appropriés.			X			X	X
Savoir observer et rendre compte de ses observations.						X	X
Connaître les principaux produits et les risques liés à la consommation de certaines combinaisons de produits.	X						

Activité 1.12 : Faire respecter les règles (de vie collective), les limites tout en conciliant le respect de ces règles et l'individualisation de l'intervention ; et ce en utilisant le dialogue.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Expliquer clairement les règles et les interdits, leur donner un sens, justifier les limites.			X			X	X
Accorder son comportement à son discours et au projet de l'institution y compris dans les situations de travail quotidien.			X			X	X
Respecter les décisions qui ont été prises en réunion en adoptant une attitude constante.							X
Justifier une décision qui n'irait pas dans le sens du respect des règles parce qu'elle serait prise dans le cadre de l'individualisation et donc garder en trace les objectifs poursuivis au niveau de chaque personne.						X	X
Tenir compte des règles établies par l'institution :							
- s'informer du type de fonctionnement de l'institution en matière de règles,		X					X
- moduler son comportement en conséquence.							X

Activité 1.13 : Sanctionner de manière pertinente tout en maintenant le dialogue.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Mesurer la valeur éducative de la sanction qui sera appliquée.			X				X
Expliquer le sens de la sanction et s'assurer que la personne en a compris le sens.			X	X			X
Maintenir la relation durant la sanction.				X			X
Appliquer une sanction décidée par ailleurs.							X

Activité 1.14 : Faire respecter le cadre de vie.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Respecter soi-même le cadre de vie.		X					X
Veiller au respect du cadre de vie.							X

Activité 1.15 : Participer à la réflexion sur la formation des unités de vie.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Observer les relations entre les personnes et faire rapport de leurs aptitudes.						X	X

Activité 1.16 : Assurer le suivi de la scolarité :

- soutenir au niveau des devoirs, des leçons, aider à trouver une méthode de travail, réexpliquer une leçon ;
- convaincre le jeune de l'utilité de la scolarité ;
- voir comment l'enfant ou l'adolescent se situe par rapport à la situation d'apprentissage ;
- préparer à la scolarité en amenant l'enfant à l'école pour de courtes périodes.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
S'informer des méthodes de travail pratiquées dans l'école où est scolarisé l'enfant dont on assure le suivi de la scolarité.						X	X
Aider le jeune à organiser son travail : aider à gérer son journal de classe, à ranger ses cahiers, à organiser son planning de travail, à gérer son temps et le stimuler à faire ses devoirs.							X
Utiliser des techniques de communication : établir le lien entre les situations observées et les connaissances élémentaires en communication (ex. : en analyse transactionnelle, en P.N.L. ...).				X			X
Observer le jeune, adapter son action sur la base de cette observation et en fonction des connaissances relatives au développement de l'enfant et de l'adolescent.			X				X

Activité 1.17 : Assumer les contacts avec les enseignants :

- susciter la participation des parents,
- vérifier l'intégration de l'enfant dans le milieu scolaire,
- interroger pour savoir si le jeune se situe dans une orientation d'étude qui lui convient,
- participer aux réunions de parents,
- signer le journal de classe,
- établir des contacts réguliers avec les enseignants pour s'informer des aspects positifs et négatifs du jeune caractériel,
- établir la continuité entre le travail réalisé en classe et le travail réalisé en lieu d'hébergement,
- informer si nécessaire les enseignants de la problématique particulière du jeune en difficulté,
- négocier la réinsertion dans l'école.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Utiliser des techniques de communication : établir le lien entre les situations observées et les connaissances élémentaires en communication (ex. : en analyse transactionnelle, en P.N.L. ...).				X			X
Aider à faire émerger un projet, à assumer sa scolarité.						X	X

Activité 1.18 : Etablir une communication privilégiée avec la personne.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Utiliser les connaissances acquises en matière de psychologie du développement.			X				X
Préciser les principaux problèmes spécifiques des bénéficiaires et les grands arsenaux thérapeutiques correspondants mis en place pour y remédier.	X					X	X
Adopter une attitude de confiance, d'intérêt positif à l'égard de la personne.			X	X			X
Ecouter activement.			X	X			X
Connaître les processus d'identification et repérer ces processus.			X				X
Connaître les mécanismes de projection et identifier ces mécanismes.			X				X
Approcher la dimension interculturelle.		X					X
Utiliser des techniques de communication y compris le langage non verbal (mimiques, position du corps ...).				X	X		X
Analyser la relation établie avec un bénéficiaire et prendre du recul (veiller à ne pas se laisser enfermer par les réactions du bénéficiaire ou par ses propres réactions).						X	X

Activité 1.19 : Aider les bénéficiaires à avoir une meilleure connaissance d'eux-mêmes (atouts, faiblesses) :

- repérer les aptitudes de chacun (notamment au travers des activités organisées, les activités quotidiennes ou à partir des entretiens) et travailler ces notions,
- repérer les difficultés de chacun (intolérance à la frustration, manque de contrôle de soi ...) et réagir adéquatement.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Expliquer en quoi il est important de mettre en évidence les aspects positifs.			X				
Expliquer l'importance du travail sur les limites.			X				
Mettre en évidence les atouts et les faiblesses du bénéficiaire.							X
Observer, écouter attentivement.				X			X
Analyser plusieurs systèmes éducatifs susceptibles de proposer des attitudes éducatives appropriées aux caractéristiques du bénéficiaire.			X				X

Activité 1.20 : Expliquer aux bénéficiaires tout ce qui les concerne et répondre à leurs questions.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Eviter de porter des jugements.		X	X	X			X
Préciser le fonctionnement des institutions.		X					

Activité 1.21 : Aider la personne à admettre la réalité, à percevoir clairement ses parents et ainsi contribuer à renouer le dialogue, à retisser le lien avec sa famille.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
S'informer auprès d'un responsable des éléments concernant la personne aidée.							X

Activité 1.22 : Susciter des comportements qui vont dans le sens de la mise en autonomie.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Faire connaître à la personne ses droits et ses devoirs et comment les faire appliquer.		X					X
Participer à la mise en place du projet de mise en autonomie.							X

Activité 1.23 : Préparer la mise en autonomie ou un placement familial d'une personne présentant un handicap ou présentant des troubles mentaux :

- travailler l'autonomie des actes de la vie quotidienne dans les unités de réinsertion,
- amener la personne à gérer son traitement médical (respect scrupuleux du dosage prescrit),
- organiser des séjours en habitations protégées pour des périodes de plus en plus longues.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Participer à la mise en place du projet de mise en autonomie.							X

Activité 1.24 : Aider la personne en difficulté à trouver une solution à ses problèmes : solution immédiate, solution à moyen terme.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Répertorier les différents types de services spécialisés, leurs fonctions, leur projet.		X					

Activité 1.26 : Préparer le retour en autonomie d'une personne en difficulté vivant dans un centre d'accueil :

- accompagner dans les démarches administratives (droit au CPAS ...),
- aider la personne à s'installer en appartement,
- aider à gérer la vie quotidienne, à régler des dettes,
- aider à l'éducation parentale,
- aider à recréer des liens sociaux grâce aux discussions que l'éducateur établit avec la personne,
- aider à gérer sa vie affective, sexuelle (planning familial),
- aider à se réintégrer dans des activités de loisir,
- accompagner la personne pour qu'elle reprenne du pouvoir sur sa propre vie, qu'elle se sente responsable.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Connaître les différents types de services spécialisés, leurs fonctions, leur projet.		X					

Activité 1.28 : Participer à un programme d'éducation individualisé effectué en équipe avec la personne présentant un handicap c'est-à-dire :

- amener la personne handicapée ou son tuteur à participer aux décisions et au travail le concernant :

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Comprendre la méthodologie d'un programme d'éducation individualisé.		X	X				X

- **déterminer les forces, les besoins de la personne handicapée, en équipe pluridisciplinaire, avec le bénéficiaire et ses parents :**

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Observer et rendre compte de ses observations :							
- utiliser des grilles d'observation,			X			X	X
- poser des questions aux parents et aux différents intervenants.							X
Participer à l'évaluation des ressources et des besoins du bénéficiaire.							X
S'informer à propos du dossier et de l'histoire du bénéficiaire.		X	X				X
Connaître les éléments théoriques des pathologies les plus couramment rencontrées.			X				
Déterminer les problèmes spécifiques liés aux différents types de handicaps et de troubles.	X		X				X

- **déterminer les objectifs à atteindre dans le cadre de l'autonomie du développement :**
 - **activités liées à l'autonomie de base : manger, se laver seul, s'habiller seul, se mouvoir, hygiène (miction, défécation, menstruation),**
 - **activités liées à l'autonomie résidentielle : préparer les repas, faire la vaisselle, assurer la propreté de la maison, la lessive, les courses, gérer un budget (argent de poche, argent du ménage),**
 - **activités liées à l'autonomie communautaire (pouvoir faire usage de ce que la collectivité met à disposition de tout le monde : loisirs, piscine, poste, mutuelle, transport en commun, téléphone ...),**
 - **activités liées au développement : lecture, écriture, calcul ...**
- **déterminer les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs,**
- **établir un contrat de collaboration sur cette base,**
- **mettre en œuvre les stratégies sélectionnées, évaluer le travail effectué et réajuster éventuellement objectifs et stratégies.**

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Analyser les stratégies habituellement rencontrées dans les services et institutions : stratégies éducatives en relation avec des courants de pensées actualisés (cf. autistes ...).			X			X	
Appliquer les stratégies décidées pour le bénéficiaire.							X
Vérifier si le bénéficiaire atteint totalement, partiellement ou pas du tout l'objectif poursuivi (utiliser une grille d'observation).							X

Fonction 2 : Sécuriser le bénéficiaire.

Activité 2.1 : Accueillir le bénéficiaire, lui faire visiter l'institution, lui en expliquer le fonctionnement (tâches, règlement), le présenter à son groupe de pairs.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Utiliser des termes compréhensibles par le bénéficiaire.				X			X

Activité 2.2 : Nouer des contacts chaleureux avec la personne.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Pratiquer l'écoute active.				X			X

Activité 2.3 : Créer par son attitude une ambiance sécurisante à des moments cruciaux (moments anxiogènes, moments de crise) au moment de l'éveil, du coucher, ou encore pendant la nuit (cauchemars) et au cours d'éventuelles crises.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Prendre conscience de l'impact de ses comportements et de ses attitudes sur le bénéficiaire.						X	X
Développer des comportements apaisants.				X			X
Etre capable d'empathie, de décentration.				X			X
Comprendre l'enjeu et le sens du toucher.			X	X			

Activité 2.5 : Gérer les états de crises psychologiques (angoisse, agressivité ...), gérer les passages à l'acte (fugue, brossage, attouchements sexuels, tentatives de suicides ...).

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Déterminer des stratégies appropriées pour éviter les crises :			X			X	
- proposer les stratégies habituellement rencontrées dans le cadre du travail de l'agent(e) d'éducation,			X			X	
- justifier ses propositions.			X				
Déterminer des modes d'intervention générateurs de changement (modes habituellement rencontrés dans le cadre du travail de l'agent(e) d'éducation).			X				

Activité 2.7 : Rassurer la famille et les enfants qui ont été confrontés à des comportements violents (témoins ou victimes).

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Participer à l'organisation d'un environnement confortable et convivial.							X

Activité 2.8 : Prendre en charge l'enfant pour soulager les parents.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Assumer des comportements parentaux dans le cadre de la participation à l'organisation de la vie quotidienne.							X

Activité 2.9 : Alerter les services adéquats pour protéger toute personne exposée à la maltraitance.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Être informé sur les problématiques de maltraitances physique ou morale :							
- expliquer les problématiques de maltraitances,			X				
- expliquer les principales dispositions légales et les services adéquats,		X					
- expliquer les obligations et les limites,		X					
- être conscient des difficultés qui sont susceptibles de se présenter aux différentes étapes des procédures judiciaires à suivre en matière de maltraitances.		X					
S'interroger sur la maltraitance physique et morale :							
- s'interroger à propos de la présence de signes de maltraitances physique et morale,			X			X	X
- être conscient que des manifestations psychosomatiques peuvent être en liaison avec une problématique de maltraitances,	X		X				
- connaître les principaux mécanismes de défense par rapport à la maltraitance.			X				

Fonction 3 : (Ré)insérer et mettre en autonomie.

Activité 3.8 : Préparer la personne à vivre sa mise en autonomie :

- s'appuyer sur les ressources et les compétences de la personne,
- aider la personne à faire appel à son propre réseau de relations.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Analyser en quoi consiste l'autonomie, comment elle se déroule, quelles sont les difficultés.		X	X				
Connaître les références d'organismes qui peuvent être données à la personne.		X					
Connaître les démarches à effectuer.		X					
Préparer la personne à prendre contact avec les organismes.							X

Activité 3.15 : Accompagner le cas échéant les personnes présentant un handicap ou une difficulté dans la gestion de la vie quotidienne jusque dans des domaines éthiques tels que la sexualité ou la vie en couple ou la prise en charge d'un enfant.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Etre sensibilisé au problème de la sexualité chez les personnes présentant un handicap ou une difficulté.	X	X	X				

Fonction 5 : Effectuer un travail socio-sanitaire : soin, éducation à la santé, accompagnement dans la vie quotidienne, délégation médicale.

Activité 5.1 : Repérer les signes de maladies.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Préciser les symptômes des maladies infantiles, des maladies courantes des adultes bénéficiaires :							
- être attentif aux symptômes des maladies habituellement rencontrées dans les différents secteurs de travail de l'agent(e) d'éducation,	X						X
- être attentif aux conduites appropriées.	X						X
Prendre la température corporelle.	X						X
Observer et rendre compte le cas échéant de toute anomalie constatée.							X
Appeler le médecin, organiser les rendez-vous, accompagner chez le médecin, le dentiste ... le cas échéant.							X

Activité 5.3 : Administrer les médicaments dans le respect des prescriptions médicales.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Respecter les doses prescrites.							X
Déchiffrer les notices d'accompagnement.	X						X
Tenir compte des dates de péremption.							X
Vérifier si les médicaments sont effectivement pris.							X
Transmettre les informations au médecin.							X
Connaître et respecter les actes médicaux qui ne sont pas de sa compétence.	X						X
Avoir une connaissance minimale des grandes familles de médicaments.	X						

Activité 5.4 : Eveiller, lever la personne ; mettre au lit ; aider à s’habiller, à se déshabiller ou superviser ; changer les langes ; faire la toilette, donner le bain ou aider à prendre le bain ou faire prendre le bain, la douche ; prévenir les escarres, soigner les cheveux, les dents, les ongles et les oreilles ; conduire au réfectoire, dans les classes ...

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Etre attentif à la sécurité et au bien-être.	X						X
Expliquer les enjeux du toucher.	X		X	X	X		
Avoir des gestes appropriés pour habiller et déshabiller le bénéficiaire, en tenant compte des connaissances en psychologie (bien-être).	X		X				X
Procéder avec tact.							X
Utiliser les techniques adéquates.	X						X
Manipuler de manière adéquate, appliquer des techniques de manutention qui préviennent blessures et douleurs chez les personnes aidées.	X						X
Appliquer des techniques ergonomiques adéquates de manière à se protéger soi-même.	X						X

Activité 5.5 : Mettre au lit, surveiller le sommeil le cas échéant et reconforter en cas de cauchemars.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Repérer les signes de fatigue.	X						X
Tenir compte des besoins individuels en matière de repos.	X						X
Tenir compte des rituels de mise au lit.	X		X				X

Activité 5.6 : Dépister d'éventuelles traces de maltraitements lors des retours de week-end et en référer à un responsable et, à défaut, à l'autorité compétente.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Être informé sur les problématiques de maltraitements physique ou morale :							
- expliquer les problématiques de maltraitements,			X				
- expliquer les principales dispositions légales et les services adéquats,		X					
- expliquer les obligations et les limites,		X					
- être conscient des difficultés qui sont susceptibles de se présenter aux différentes étapes des procédures judiciaires à suivre en matière de maltraitements.		X					
S'interroger sur la maltraitance physique et morale :							
- s'interroger à propos de la présence de signes de maltraitements physique et morale,			X			X	X
- être conscient que des manifestations psychosomatiques peuvent être en liaison avec une problématique de maltraitements,	X		X				
- connaître les principaux mécanismes de défense par rapport à la maltraitance.			X				

Activité 5.9 : Nourrir la personne, l'aider à manger.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Utiliser les techniques adéquates (techniques habituellement rencontrées dans le cadre du travail de l'agent(e) d'éducation : découper ou mouler les aliments, mettre les morceaux en bouche ...).	X						X
Adopter des gestes adéquats, adaptés au confort physique des bénéficiaires (bien-être).	X						X
Respecter le rythme et les besoins (quantité ...) de chaque bénéficiaire en s'informant des directives éventuelles du médecin.	X						X
Comprendre l'importance des activités relatives aux soins sur base de la relation privilégiée et des échanges qu'elles permettent entre le bénéficiaire et l'agent(e) d'éducation.	X		X				
Veiller à la température idéale des portions.							X

Fonction 6 : Fonction de prévention.

Activité 6.2 : Ecouter les personnes et établir des relations avec eux.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Pratiquer l'écoute active : reformuler, synthétiser, réagir avec empathie.				X			X

Activité 6.6 : Accompagner la personne pour obtenir l'aide à laquelle elle a droit.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Connaître les différentes institutions sociales et leurs rôles et fonctions.		X					

Activité 6.9 : Proposer des activités sur base de besoins identifiés et les mettre en place (action communautaire) et ce dans le cadre d'une finalité éducative globale.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Identifier des attentes, des besoins et organiser des activités pouvant y répondre.			X		X	X	X

Activité 6.10 : Réunir les informations pour l'éclaircissement de la situation de la personne et chercher avec elle des solutions.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Répertorier les différentes possibilités existantes en fonction de la situation, de la personne (institution, famille ...).		X					

Activité 6.11 : Organiser des entretiens avec le jeune, avec la famille, avec le jeune et sa famille au cours desquels :

- il est effectué un recadrage positif,
- il est proposé d'expérimenter d'autres comportements.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Avoir des connaissances en matière de droit de la famille et concernant le cadre légal de la politique de l'aide à la jeunesse.		X					

Activité 6.13 : Accueillir en urgence 24h/24h une personne en grande difficulté (toxicomane, alcoolique, malade mental, prostituée ...).

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Connaître le type de personnes qui sont accueillies et les types de structure d'accueil.		X	X				

Activité 6.14 : Intervenir dans la rue, de jour ou de nuit, pour aider les jeunes ou les adultes en difficulté : pour répondre à une demande, pour devancer une demande, pour dialoguer, pour établir une relation. & 6.15 Orienter éventuellement une personne vers une structure adaptée à sa situation, à son état.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Recenser les services spécialisés fonctionnant en urgence.	X	X					
Connaître l'évolution de la législation (minimex de rue ...).	X	X					
Expliquer certains comportements liés à la problématique de rue (toxicomanie, prostitution ...).			X				
Connaître le fonctionnement et le type de problématique que les différents services spécialisés prennent en charge.		X					
Sélectionner les services spécialisés.							X

Fonction 7 : Fonction de partenariat avec les bénéficiaires et leur entourage.

Activité 7.1 : Etablir, construire une relation privilégiée avec les parents.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Accepter l'entourage de la personne tel qu'il est, ne pas juger.		X	X	X			X
Reconnaître que l'on a des a priori et les gérer.			X	X		X	X
Adopter une attitude de confiance à l'égard des parents.							X
S'informer des éléments essentiels du droit de la famille et de la jeunesse et du système institutionnel belge.		X					

Activité 7.2 : S'informer des problèmes de la famille, y être sensibilisé.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
S'informer auprès d'un responsable des éléments concernant la personne aidée.						X	
Réaliser un travail d'analyse à partir de situations proposées en séminaire : établir une relation entre un cas présenté et des connaissances acquises en matière de situations-types de dysfonctionnement familial (maltraitance, abus sexuel ou inceste, violence intra-familiale ...) et les causes possibles de dysfonctionnement.			X			X	

Activité 7.4 : Expliquer les raisons du placement, expliquer les objectifs de travail ; faire respecter le cadre contractuel (visites, retours en week-end, contacts ...).

Compétences	E S	F S	P	E C	T E	A I P	St
Comprendre le vocabulaire spécialisé de base (psychologique, médical, juridique).	X	X	X				
Préciser le cadre du placement (administratif, juridique, organisationnel ...).		X					

Activité 7.6 : Aider les parents à obtenir l'aide à laquelle ils ont droit (logement social, allocations de chômage ...).

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Répertorier les différentes institutions et en connaître les missions.		X					

Activité 7.7 : Sensibiliser les parents aux soins d'hygiène et de santé, aux règles d'alimentation, au suivi scolaire, aux relations positives entre parents et enfants (verbaliser une colère légitime plutôt que frapper).

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Respecter les normes culturelles.							X
Respecter les différences.							X

Activité 7.8 : Expliquer aux parents les réactions de leurs enfants.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Utiliser ses connaissances en matière de psychologie de développement de la personne (enfant, adolescent du secteur A.J., personne handicapée, personne présentant des troubles du comportement, personne âgée, en difficulté, toxicomane ...) : établir le lien entre les connaissances acquises et les situations présentées (en rapport avec les nécessités du travail de l'agent(e) d'éducation).			X			X	X

Activité 7.10 : Permettre à la famille de s'exprimer par rapport à son enfant présentant un handicap (faire le deuil des représentations qu'elle avait de son enfant, exprimer sa culpabilité, sa souffrance, son rejet) et aider à formuler un projet nouveau.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Eviter de juger les parents qui exprimeraient ces sentiments.		X	X	X		X	

Activité 7.11 : Conseiller les parents, les informer éventuellement à leur domicile afin de les aider à résoudre les difficultés inhérentes au handicap de leur enfant et de favoriser le développement optimal de celui-ci dans son cadre naturel de vie.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Répertorier les différents services d'aide adaptée au handicap et en connaître les missions.	X	X					
Réaliser un travail d'analyse à partir de situations proposées en séminaire : établir une relation entre un cas présenté et des connaissances acquises en matière de stratégies éducatives adaptées en fonction du handicap.						X	

Activité 7.12 : Amener la famille à reconnaître à la personne handicapée des compétences, des possibilités d'évolution, de changement et des capacités d'expression et de créativité, à ne pas la sous-estimer ni non plus la surestimer.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Observer les possibilités de changement à partir d'une grille d'observation.			X			X	X
Etablir une relation entre les problèmes spécifiques liés aux différents types de handicap et les limites qui en découlent en termes de possibilités d'apprentissage.			X				

Activité 7.13 : Amener la famille à se sentir « motrice » des nouveaux apprentissages proposés à la personne handicapée ou tout au moins à collaborer au projet établi, dans le cadre d'un nouveau projet.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Poser des hypothèses sur la manière dont la famille pourrait participer à partir d'un cas analysé en séminaire.						X	

Fonction 8 : Communiquer, travailler avec l'équipe.

Activité 8.1 : Participer à l'élaboration du projet éducatif de l'institution, à son évolution et à son évaluation.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Comprendre le fonctionnement du système politique, économique et socioculturel.		X					
Connaître les politiques socio-éducatives (enjeux, portées).		X					
Comprendre les principaux textes de base : connaître les objectifs et les finalités des principaux textes de base relatifs à l'aide et à la protection de la jeunesse, à la personne handicapée.		X					
Prendre connaissance des enjeux, finalités et valeurs d'une institution en particulier : appliquer une grille d'analyse qui porte sur l'identification :		X					X
- des enjeux, des finalités, des valeurs,							
- de(s) pouvoir(s) subsidiant(s),							
- de(s) mission(s) donnée(s) à l'institution,							
- de comment le(la) futur(e) agent(e) d'éducation se situe par rapport à l'institution.							

Activité 8.2 : Fonctionner dans une équipe (psychologue, personnel d'entretien, assistant social, médecin, éducateur ...).

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
S'intégrer dans une équipe :							
- observer le fonctionnement d'une équipe,						X	X
- décrire la situation ou les problèmes,						X	X
- apporter ses observations.						X	X

Activité 8.3 : Intervenir de manière cohérente par rapport aux autres intervenants de la même discipline ou de disciplines différentes.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Comprendre et respecter les stratégies décidées en équipe.						X	X

Activité 8.5 : Participer à des réunions internes et externes (avec d'autres intervenants).

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
S'informer auprès d'un responsable des éléments concernant la personne aidée.						X	X
Sélectionner les éléments utiles pour son travail.						X	X
S'informer des missions de chacun.							X
Rassembler les informations nécessaires pour la réunion :							
- sélectionner les éléments qui peuvent éclairer la problématique à l'ordre du jour,						X	X
- ramener son observation,						X	X
- présenter correctement son observation.						X	X
Prendre des notes.						X	X

Activité 8.7 : Transmettre les informations aux collègues qui prennent le relais (cahier-relais ...), lire les informations transmises par les collègues et y répondre.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Transmettre des informations oralement ou par écrit.				X			X
Discerner ce qui peut être transmis en appliquant les règles de déontologie.		X					X

Activité 8.8 : Etablir et maintenir les contacts avec le ou les intervenants extérieurs à l'institution (avocat, conseiller de l'aide à la jeunesse, délégué, juge, médecin, service de santé mentale ...).

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
S'informer auprès d'un responsable des éléments concernant la personne aidée.							X
S'informer des missions de chacun.							X

Fonction 9 : S'auto-analyser.

Activité 9.2 : Percevoir ses limites.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Etre conscient de ses limites, de ses possibilités.	X	X	X	X	X	X	X
Etre conscient de l'importance de maîtriser ses émotions.			X	X		X	X

Activité 9.3 : Poser un regard de recul sur son travail, sur son propre fonctionnement, accepter d'être supervisé.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Décrire les caractéristiques de son activité de manière objective.	X	X	X	X	X	X	X
Accepter un éclairage extérieur (conseil, supervision, co-intervention).	X	X	X	X	X	X	X

Activité 9.4 : Diagnostiquer ses besoins en formation continue.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Connaître les possibilités de formation continue et les sources d'information telles que fax, info, internet ...	X	X	X	X	X	X	

Fonction 10 : Respecter la déontologie, le secret professionnel.

Activité 10.1 : Travailler dans les limites de sa profession.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Connaître les champs d'activité qui relèvent de la profession.		X					
Eviter de se substituer au psychologue, au juge.		X					X
Orienter la personne vers un autre intervenant ou vers un autre service.		X					X
Connaître la base de la législation du travail, du statut des travailleurs, des instances représentatives du personnel, du règlement du travail, du R.G.P.T., du règlement d'ordre intérieur de l'institution.		X					

Activité 10.2 : Appliquer le droit au respect de la vie privée (secret professionnel).

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Déterminer ce qui relève de la vie privée et appliquer le droit au respect de la vie privée.		X					X
Respecter les règles de confidentialité.							
Connaître les bases et les principes des différents codes de déontologie.							
Respecter le code de déontologie quand il existe.							

Activité 10.3 : Gérer les rapports avec la hiérarchie, avec les collègues, avec les personnes dont on est responsable, sans les dénigrer.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Respecter le devoir de réserve.		X					X
Respecter les règles de confidentialité.		X					X
Respecter les règles d'éthique professionnelle.		X					X

Fonction 11 : Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Activité 11.1 : Prévenir les accidents.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
S'informer des directives prévues dans le cadre de la prévention des accidents et des incendies.	X						
Appliquer les directives relatives à la lutte contre l'incendie et les accidents.							X
Repérer les risques, les causes possibles d'accident dans les situations habituellement rencontrées : ex. vérifier les points qui peuvent poser problème, respecter une check-list (où est l'extincteur ? ...).	X					X	X
Trouver des moyens de prévention adaptés dans le cadre de ses possibilités (manière de se placer par rapport à la source du risque).	X						X
Assurer la sécurité :							
- anticiper les comportements pour repérer rapidement un risque possible,	X					X	X
- savoir comment réagir par rapport à des situations extrêmes,	X						
- intervenir le plus vite possible.							X

Activité 11.2 : Assurer les premiers soins d'urgence.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Avoir des notions de secourisme :							
- citer et expliquer les comportements de secourisme adaptés à la situation professionnelle (savoir où est la trousse, comment utiliser les produits de la trousse ...),	X						X
- appliquer une procédure à suivre en cas d'accident (où se trouve la déclaration d'accident ...).	X						X

Activité 11.3 : Veiller à l'hygiène.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Appliquer les directives relatives à l'hygiène des locaux (dans leur spécificité).	X						X
Appliquer les règles élémentaires de l'hygiène personnelle.	X						X

Fonction 13 : Fonction administrative.

Activité 13.2 : Rédiger les rapports, remplir les agendas, remplir les registres de présences, compléter certains documents (en cas d'accident), certains formulaires (allocations familiales ...).

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Lire et comprendre des documents habituels dans le cadre de services.		X					X
Rédiger correctement les rapports.						X	X

Activité 13.4 : Utiliser l'outil informatique.

Compétences	E S	F S	P	E C R	T E	A I P	St
Maîtriser les fonctions courantes d'un logiciel de traitement de texte.	X	X	X	X	X	X	X

5.2 Référentiel des savoirs associés*

Comme indiqué au chapitre 4. Approche pédagogique, le programme « Agent(e) d'éducation » est composé du **Référentiel professionnel** et du **Référentiel des savoirs associés** (cf. schéma chap. 5).

Ce programme traduit une conception particulière des apprentissages centrée sur une pédagogie de l'intégration c'est-à-dire sur **le lien indissociable** entre le référentiel professionnel et le référentiel des savoirs associés : les savoirs (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de l'agent(e) d'éducation s'intégreront par la confrontation et la mise en relation :

- des différents concepts et domaines d'une même discipline (**disciplinarité**) : **les professeurs** veilleront à :
 - structurer les savoirs : observation, analyse, théorisation progressive, entraînement ...
 - renforcer les acquis,
 - remédier aux difficultés si nécessaire,
- des différents savoirs couvrant plusieurs disciplines (**transdisciplinarité**) : **les élèves** incorporent les différents savoirs disciplinaires, les organisent, les intègrent pour réagir adéquatement face aux différentes situations rencontrées,
- cette pédagogie de l'intégration nécessite un travail en **interdisciplinarité** : les différentes disciplines se mettent au service de la formation afin de donner du sens à celle-ci ; **ensemble, les professeurs et les élèves**, dans le cadre de séminaires et/ou de concertation, préciseront les situations d'apprentissage réelles ou simulées.

(*) : Certaines compétences du référentiel professionnel relèvent autant, sinon plus, des cours généraux que des cours de l'option groupée. Pour ces compétences-là, les professeurs de l'option groupée veilleront à informer les collègues professeurs des cours généraux concernés pour qu'ils assument la part qui leur revient dans la formation professionnelle (composante humaniste) des élèves.

Exemples : Sciences humaines et Formation sociale, Sciences et technologie et Education à la santé ...

5.2.1 Education à la communication et à la relation

1p en 5^{ème}, 2p en 6^{ème}

5.2.1.1 Liminaire

Les « X »* inscrits dans la colonne « E.C.R.» du référentiel professionnel (cf. chap. 5.1) indiquent les compétences professionnelles sous-tendues par les savoirs associés du cours d'Education à la communication et à la relation.

La maîtrise de ces compétences exige des acquis qui seront :

- abordés et développés dans le cadre du cours de Education à la communication et à la relation ;
- articulés et structurés avec l'ensemble des savoirs associés des autres disciplines (Psychopédagogie, Techniques éducatives ...) ;
- transférés, mobilisés et exploités dans des situations d'apprentissage, des activités d'intégration et, de manière tout à fait privilégiée, dans le cadre des stages et activités d'insertion professionnelle (séminaires et activités d'intégration et de transfert).

L'installation de ces compétences et la mise en place de cette logique d'apprentissage impliquent nécessairement :

- une **étroite coordination** entre les professeurs de l'option groupée et de la formation commune,
- un travail en **interdisciplinarité**,

pour

- assurer une formation cohérente,
- favoriser la maîtrise des fonctions du référentiel professionnel,
- favoriser l'accès à la qualification.

(*) : Dans le référentiel professionnel apparaissent uniquement les compétences classées « CM6 » du profil de formation ; les compétences classées « CEF/CEP » (cf. site AGERS de la Communauté Française <http://www.agers.cfwb.be>) pourront toutefois être exercées par l'élève au cours du degré mais leur évaluation ne pourra en aucun cas être prise en compte dans les critères de passage (fin de 5^{ème} année) ni dans les critères de certification en fin de 6^{ème} année.

5.2.1.2 Approche pédagogique

cf. chap. 4.

5.2.1.3 Indications méthodologiques

- Outre les compétences spécifiques à l'Education à la communication et à la relation et en étroite coordination avec les autres disciplines de l'option groupée et de la formation commune, le professeur veillera à **développer les compétences transversales** suivantes :
 - Lire et comprendre des documents habituellement utilisés dans le cadre des différents secteurs d'activité.
 - Comprendre et utiliser le vocabulaire adapté.
 - Transmettre correctement les observations, informations ... oralement et par écrit.
 - Utiliser l'outil informatique, maîtriser les fonctions courantes d'un logiciel de traitement de texte.

 - Elaborer une réflexion critique et constructive sur base d'informations et de faits observables en évitant de poser des jugements arbitraires.
 - Prendre du recul par rapport à ses problèmes personnels et professionnels (stages) : décrire une situation le plus objectivement possible y compris en s'y décrivant comme acteur.
 - Induire et avoir soi-même des comportements de respect de l'autre et de participation à des relations sociales harmonieuses.

 - Décrire les caractéristiques de son activité de manière objective.
 - Accepter un éclairage extérieur (conseil, supervision ...).
 - Etre conscient de ses limites, s'informer des possibilités de formation continue.
-
- Le programme d'Education à la communication et à la relation s'articule autour de 2 axes :
 - **Qu'est-ce que communiquer ? Comment communiquer ? Pour quoi communiquer ?**

- **Comment exploiter judicieusement les relations au sein d'un groupe ?**

- **L'ordre** dans lequel les compétences et savoirs liés aux différents axes seront abordés et développés **relève du libre choix du professeur** en fonction de la nature des stages organisés, des thèmes abordés en séminaire, des besoins et intérêts des élèves, des projets pluridisciplinaires...

- Il est impératif de **baser le cours d'E.C.R. sur des réalités professionnelles concrètes** :
 - partir de situations concrètes vécues en stage, en famille ou en classe, de témoignages de professionnels et de personnes-ressource (assistants sociaux, psychopédagogues, éducateurs, responsables d'institutions ...), questions d'actualité ...
 - réaliser un travail de recherche, de réflexion, d'analyse pour dégager les notions théoriques et développer l'acquisition de compétences qui permettront à l'élève de réagir adéquatement face aux situations rencontrées en stage ;
 - établir la liaison théorie/pratique avec les périodes de stages et activités d'insertion professionnelle.

- et d'établir les liens indispensables avec** les cours de psychopédagogie, techniques éducatives, activités d'insertion professionnelle (séminaires, activités d'intégration et de transfert).

5.2.1.4 Compétences et savoirs

COMPETENCES

SAVOIRS

QU'EST-CE QUE COMMUNIQUER ?

A partir de situations concrètes de la vie quotidienne :

- Décrire la communication.
- Décrire la notion de relation (que signifie être en relation, établir une relation, entretenir une relation ?).
- Différencier communication et relation.
- Etablir les liens entre la communication et la relation.

A partir de témoignages, documents, supports médiatiques, situations vécues ... relatifs aux différents secteurs d'activité de l'agent(e) d'éducation, découvrir :

- différents modes de communication (communication verbale, comportement non verbal ...),
- différents types de relation (relation d'aide, relation éducative, relation affective ...).

- « On ne peut pas ne pas communiquer, ne pas être en relation ... ».

COMPETENCES

SAVOIRS

COMMENT COMMUNIQUER ?

Au travers de mises en situation, identifier les différents éléments du schéma de communication : émetteur, récepteur, message (code, canal), feedback, rétroaction, circularité.

- Schéma de communication (Jacobson Th.).

Sur base des compétences exercées en matière d'observation (cf. 5.2.4 Psycho-pédagogie) :

- distinguer,
 - établir les liens, entre :
 - « ce que je vois et ce que j'entends »,
 - « ce que je pense »,
 - « ce que je ressens » (sentiments, émotions),
- dans le cadre de situations de communication (orale ou écrite) et/ou de relation.

- Schéma d'observation.

Dans le cadre de situations de communication et/ou de relation, identifier les facteurs influençant la communication :

- contexte personnel : cadre de référence, confiance en soi, connaissance de soi, concordance et discordance entre communication verbale et non verbale, éducation, pièges de la communication (messages incomplets, messages ambigus, réponses-types ...) ...
- contexte culturel : acceptation des différences, jugements, préjugés ...
- contexte pédagogique : intentions, buts, projets ...
- contexte organisationnel : hiérarchie, pièges de la communication ...
- contexte humain : communication par personnes interposées, entourage familial, entourage éducatif ...
- ...

- Contexte.

Préciser de quelle manière ces différents facteurs :

- influencent la communication,
- interagissent.

COMPETENCES

SAVOIRS

A partir de situations concrètes (vécues et/ou observées) :

- Identifier chez soi et chez les autres, les différentes dimensions de la CNV telles que l'intonation de la voix, l'expression du visage, la posture, la proxémique, le toucher, les accessoires, l'environnement ...
- S'interroger sur l'importance de la CNV par rapport à la CV.
- Mettre en évidence les phénomènes de discordance entre le verbal et le non verbal (message paradoxal) et leur influence sur la relation.
- Adapter son comportement non verbal pour aboutir à la congruence entre :
 - les différentes dimensions de la communication non verbale,
 - la communication verbale et non verbale.
- Adapter le langage et le mode de communication à l'interlocuteur et à la situation.

- Communication verbale (CV) et non verbale (CNV).

COMPETENCES

SAVOIRS

A partir de situations concrètes (vécues et/ou observées) :

- Identifier les différents types de toucher : le toucher d'entrée en relation, le toucher apaisant, le toucher technique (soins corporels ...), le toucher conventionnel (se donner la main ...), le toucher agressant ...
- Observer et s'interroger sur :
 - l'impact positif et négatif du toucher sur la communication et la relation,
 - les limites personnelles et des autres (bulle, territoire, espace personnel ...), les limites liées au vécu personnel, au contexte culturel, à l'âge, au sexe, au moment, au type de relation ...
- Expérimenter le toucher comme moyen de communication :
 - verbaliser l'intention chez l'émet-teur,
 - vérifier le ressenti chez le récep-teur.

- Le toucher.

COMPETENCES

SAVOIRS

POUR QUOI COMMUNIQUER ?

Répertorier et utiliser :

- des techniques de communication : Analyse transactionnelle, P.N.L., Rogers, Gordon ... écoute active, empathie, message « je » ...
- des activités : activités d'intégration sociale, activités de la vie journalière, activités ludiques ...

POUR

- entrer en relation,
- créer un climat adapté au type de relation souhaitée (relation éducative, relation d'aide, relation affective ...),
- valoriser, reconnaître l'autre,
- renforcer la confiance en soi et la confiance dans les capacités de l'autre,
- comprendre ce qui se passe dans la relation, comprendre l'autre en tant que personne,
- favoriser la motivation, l'autonomie, l'apprentissage, la responsabilisation ... de l'autre,
- expliquer et appliquer les règles, les sanctions en maintenant la relation,
- comprendre et gérer les phénomènes de groupe,
- recevoir et transmettre des informations écrites ou orales (bénéficiaire, entourage, équipe).

- Techniques de communication.

COMPETENCES

SAVOIRS

COMMENT EXPLOITER ADEQUATEMENT

LES RELATIONS AU SEIN D'UN GROUPE ?

Observer, identifier et expérimenter dans des situations concrètes différents aspects des phénomènes de groupe :

- rôles (observateur, acteur, animateur),
- leadership,
- influence,
- rumeurs,
- menaces,
- manifestations émotionnelles ampli-fiées,
- passivité,
- ...

Expérimenter des techniques de communication (négociation, médiation, humour ...) afin de :

- développer, maintenir la cohésion du groupe,
- prévenir, gérer les provocations, les conflits ...

Analyser son propre mode de fonctionnement au sein d'un groupe, d'un conflit et adapter ses comportements sur base des techniques de communication abordées.

- Gestion de groupes.

Remarque : La somme des connaissances et le degré de maîtrise de compétences dans le domaine des techniques de communication devient de plus en plus considérable ; il est donc nécessaire d'opérer des choix. Dès lors, le professeur d'Education à la communication et à la relation :

- veillera à baser son cours sur des situations vécues ou observées, en stage ou au sein du groupe-classe pour aborder une technique de communication, un phénomène de groupe ... (éviter de se limiter à répertoire de manière purement théorique des techniques de communication, des facteurs influençant la communication, des phénomènes de groupe ...),
- veillera, en étroite collaboration avec les titulaires des autres cours de l'option groupée, à sélectionner les différentes techniques de communication à développer en fonction de la nature des stages organisés, des besoins ou intérêts des élèves, de l'actualité, de projets pluridisciplinaires, des activités d'insertion professionnelle (séminaires, activités d'intégration et de transfert)
...

5.2.2 Education à la santé

3p en 5^{ème}, 2p en 6^{ème}

5.2.2.1 Liminaire

Les « X »* inscrits dans la colonne « E.S.» du référentiel professionnel (cf. chap. 5.1) indiquent les compétences professionnelles sous-tendues par les savoirs associés du cours d'Education à la santé.

La maîtrise de ces compétences exige des acquis qui seront :

- abordés et développés dans le cadre du cours de Education à la santé ;
- articulés et structurés avec l'ensemble des savoirs associés des autres disciplines (Psychopédagogie, Techniques éducatives ...) ;
- transférés, mobilisés et exploités dans des situations d'apprentissage, des activités d'intégration et, de manière tout à fait privilégiée, dans le cadre des stages et activités d'insertion professionnelle (séminaires et activités d'intégration et de transfert).

L'installation de ces compétences et la mise en place de cette logique d'apprentissage impliquent nécessairement :

- une **étroite coordination** entre les professeurs de l'option groupée et de la formation commune,
- un travail en **interdisciplinarité**,

pour

- assurer une formation cohérente,
- favoriser la maîtrise des fonctions du référentiel professionnel,
- favoriser l'accès à la qualification.

(*) : Dans le référentiel professionnel apparaissent uniquement les compétences classées « CM6 » du profil de formation ; les compétences classées « CEF/CEP » (cf. site AGERS de la Communauté Française <http://www.agers.cfwb.be>) pourront toutefois être exercées par l'élève au cours du degré mais leur évaluation ne pourra en aucun cas être prise en compte dans les critères de passage (fin de 5^{ème} année) ni dans les critères de certification en fin de 6^{ème} année.

5.2.2.2 Approche pédagogique

cf. chap. 4.

5.2.2.3 Indications méthodologiques

- Outre les compétences spécifiques à l'Education à la santé, et en étroite coordination avec les autres disciplines de l'option groupée et de la formation commune, le professeur veillera à **développer les compétences transversales** suivantes :
 - Lire et comprendre des documents habituellement utilisés dans le cadre des différents secteurs d'activité.
 - Comprendre et utiliser le vocabulaire adapté (législatif, juridique, administratif ...).
 - Transmettre correctement les observations, informations ... oralement et par écrit.
 - Utiliser l'outil informatique, maîtriser les fonctions courantes d'un logiciel de traitement de texte.

- Elaborer une réflexion critique et constructive sur base d'informations et de faits observables en évitant de poser des jugements arbitraires.
- Prendre du recul par rapport à ses problèmes personnels et professionnels (stages) : décrire une situation le plus objectivement possible y compris en s'y décrivant comme acteur.
- Induire et avoir soi-même des comportements de respect de l'autre et de participation à des relations sociales harmonieuses.

- Décrire les caractéristiques de son activité de manière objective.
- Accepter un éclairage extérieur (conseil, supervision ...).
- Etre conscient de ses limites, s'informer des possibilités de formation continue.

- Le programme d'Education à la santé s'articule autour de trois axes :
 - **Les concepts de santé et d'accident.**
 - **L'agent(e) d'éducation et les accidents : intervention – prévention** (y compris le BEPS).
 - **L'agent(e) d'éducation face aux problèmes de santé en collectivité : travail socio-sanitaire.**

- Il est impératif de **baser le cours** d'Education à la santé **sur des réalités professionnelles concrètes** :
 - partir de situations concrètes vécues en stage, en famille ou en classe, de témoignages de professionnels et de personnes-ressource (éducateurs, responsables d'institutions ...), questions d'actualités ...
 - réaliser un travail de recherche, de réflexion, d'analyse pour dégager les notions théoriques et développer l'acquisition de compétences qui permettront à l'élève de réagir adéquatement face aux situations rencontrées en stage et activités d'insertion professionnelle ;
 - établir la liaison théorie/pratique avec les périodes de stages et activités d'insertion professionnelle (séminaires et activités d'intégration et de transfert).

Pour favoriser la mise en œuvre de cette démarche et plus particulièrement l'organisation :

- du module « BEPS » en 5^{ème} année (cf. B.4),
- du module « Incendie » en 5^{ème} année (cf. B.5),
- du module « Techniques de manutention et principes d'ergonomie » en 5^{ème} et/ou 6^{ème} année (cf. C.1),

2 périodes d'Education à la Santé **seront groupées** (consécutives) à l'horaire hebdomadaire.

5.2.2.4 Compétences et savoirs

A. INTRODUCTION

COMPETENCES	SAVOIRS
<p>A partir de témoignages, documents, vidéos, débats, situations vécues ... :</p> <ul style="list-style-type: none">• Confronter, comparer différentes définitions des concepts :<ul style="list-style-type: none">▫ de santé,▫ d'accident.• Dégager différents facteurs influençant la santé :<ul style="list-style-type: none">▫ les contextes géographique, économique, social, culturel, psychologique ...▫ les convictions philosophiques et religieuses,▫ les politiques de santé,▫ ...• Dégager différents facteurs influençant l'accident :<ul style="list-style-type: none">▫ catégories :<ul style="list-style-type: none">- le lieu (école, route ...),- les causes/origines (chute, coup, intoxication ...),- les conséquences possibles (asphyxie, hémorragie ...),▫ analyse des causes profondes :<ul style="list-style-type: none">- caractéristiques du bénéficiaire : psychomotricité, niveau de connaissance, personnalité ...- qualité de l'environnement humain : entourage, respect des limites, mode de vie ...- qualité de l'environnement matériel : signes distinctifs des issues de secours, armoire à pharmacie aisément accessible ...• Elaborer une définition pertinente et complète de ces concepts.	<ul style="list-style-type: none">• Les concepts globaux :<ul style="list-style-type: none">▫ de santé (« la santé ne se limite pas à l'absence de maladie »),▫ d'accident.• Liens entre le concept de santé (prévention) et le concept d'accident (intervention).

COMPETENCES

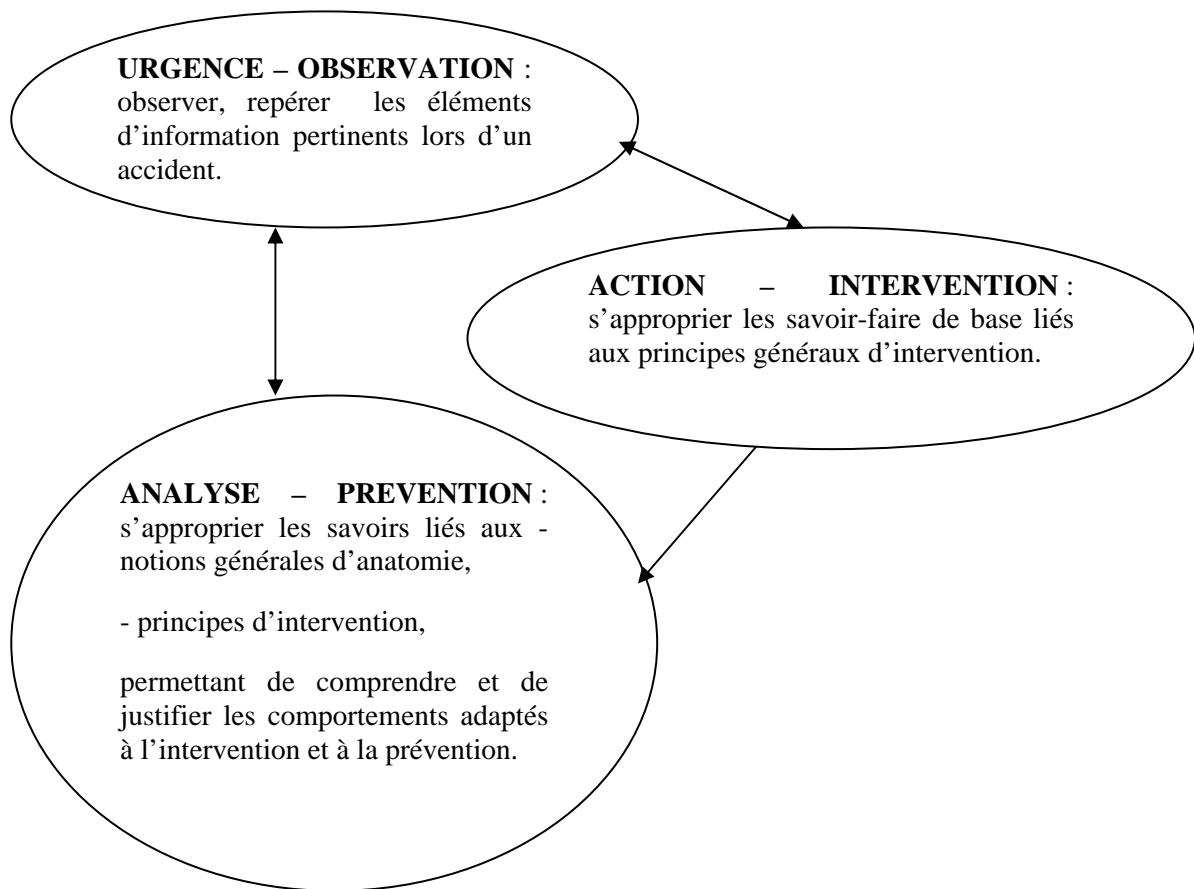
SAVOIRS

- Prendre conscience du caractère évolutif de ces concepts :
 - par rapport à soi-même,
 - par rapport aux autres.
- Etablir les liaisons possibles entre l'aspect prévention et l'apparition de situations « accidentogènes ».
- Situer son rôle d'agent(e) d'éducation, ses responsabilités dans l'exercice des fonctions liées :
 - à la prévention,
 - à l'intervention,
 - au travail socio-sanitaire.

B. L'AGENT D'EDUCATION ET LES ACCIDENTS :

INTERVENTION - PREVENTION

- Au sein des rubriques B.1 à B.3 et, suivant le schéma URGENCE ↔ ACTION ↔ ANALYSE, on envisagera uniquement des situations couramment rencontrées (vie quotidienne, stages) pour amener l'élève à :



- Au sein des rubriques B.4 et B.5, l'organisation des modules « BEPS » et « Incendie » permettra de manière tout à fait privilégiée de mettre l'élève en situation de « grande urgence » et l'amener à :
 - synthétiser et articuler les savoirs et savoir-faire abordés précédemment,
 - développer des réflexes d'intervention et de prévention moyennant une pédagogie par mises en situations d'accidents simulés les plus proches possible de la réalité*,
 - d'exploiter, de transférer et de développer, dans le cadre de situations nouvelles et plus complexes, les compétences relatives :
 - au fonctionnement des différents systèmes du corps humain,
 - aux principes généraux d'intervention et de prévention.

(*) :

. cf. la description des séances (logique, déroulement, situations) au sein du programme BEPS « Bagage de l'animateur » de la Croix-Rouge,

. mises en situation à l'école, en institution, exploitation de vidéos, appel à la collaboration du S.R.I. (Service Régional d'Incendie) ...

COMPETENCES**SAVOIRS****B1. PLAIES BENIGNES :**

Ex. : « coupure en préparant un repas – égratignures suite à une chute – ... ».

URGENCE – OBSERVATION :

- Observer, décrire et distinguer le type de plaie en fonction des facteurs de gravité.

ACTION – INTERVENTION :

- Enumérer et décrire les principes généraux d'intervention en cas de plaies bénignes.
- Surveiller l'évolution de la plaie et repérer les signes de cicatrisation ou d'aggravation.
- Respecter les limites de ses compétences et, si nécessaire, faire appel aux services compétents (médecin, infirmière, centre médical ...).

ANALYSE – PREVENTION :

- Sur base des connaissances d'anatomie (systèmes tégumentaire et immunitaire), expliquer et justifier les différentes étapes de l'intervention.
- Sur base de situations concrètes, proposer des attitudes préventives.

• NOTIONS GENERALES D'ANATO-MIE ET DE PHYSIOLOGIE:**□ Système tégumentaire :**

- . structure de la peau,
- . rôle de ses principaux composants.

□ Système immunitaire :

- . antigènes, anticorps,
- . microbes, virus, bactéries,
- . désinfectants, antiseptie, asep-sie,
- . vaccin antitétanique.

• ELEMENTS D'OBSERVATION ET D'INTERVENTION :

- Types de plaie et facteurs de gravité.
- Principes généraux d'intervention.
- Signes de cicatrisation.
- Signes d'aggravation, signes d'inflammation.

COMPETENCES**SAVOIRS****B2. BRÛLURES SUPERFICIELLES :**

Ex. : « barbecue – crêpes ou beignets ! – ... ».

URGENCE – OBSERVATION :

- Observer, décrire et distinguer le type de brûlure en fonction des facteurs de gravité.
- Déterminer les différentes origines des brûlures.

ACTION – INTERVENTION :

- Enumérer et décrire les principes généraux d'intervention en cas de brûlures superficielles.
- Respecter les limites de ses compétences et, si nécessaire, faire appel aux services compétents (médecin, infirmière, centre médical ...).

ANALYSE – PREVENTION :

- Sur base des connaissances d'anatomie (systèmes tégumentaire et immunitaire), expliquer et justifier les différentes étapes de l'intervention.
- Sur base de situations concrètes, proposer des attitudes préventives.

- NOTIONS GENERALES D'ANATO-MIE ET DE PHYSIOLOGIE : (cf. B.1)
- ELEMENTS D'OBSERVATION ET D'INTERVENTION :
 - Types de brûlure.
 - Facteurs de gravité : faible étendue, absence de souillures, pas de localisation ...
 - Principes généraux d'intervention.

COMPETENCES**SAVOIRS****B3. FRACTURES, ENTORSES, LUXATIONS ... :**

Ex. : « chute d'un mur d'escalade, chute de vélo: traumatisme du poignet et de la jambe ... ».

URGENCE – OBSERVATION :

- Observer, décrire et distinguer :
 - une fracture complexe,
 - une entorse, une luxation,
 - une lésion musculaire simple.

ACTION – INTERVENTION :

- Enumérer et décrire les principes généraux d'intervention en cas de :
 - fracture complexe,
 - entorse, luxation,
 - lésion musculaire simple.
- Appliquer les principes généraux de contention (bandages, triangle ou carré d'immobilisation) dans le cas :
 - d'entorse, de luxation,
 - de lésion musculaire simple.
- Respecter les limites de ses compétences et, si nécessaire, faire appel aux services compétents (médecin, infirmière, centre médical, 100 ou 112 ...).

ANALYSE – PREVENTION :

- Sur base des connaissances d'anatomie (systèmes ostéo-articulaire et musculaire), expliquer et justifier les différentes étapes de l'intervention.
- Sur base de situations concrètes, proposer des attitudes préventives (échauffement, hygiène alimentaire ...).

• NOTIONS GENERALES D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE :

- Système ostéo-articulaire :
 - . description, rôle des différentes parties du squelette en fonction de leur localisation sur le corps humain,
 - . description d'une articulation mobile (diarthrose).
- Système musculaire :
 - . rôle et fonctionnement des muscles.
- Principales altérations des systèmes ostéo-articulaire et musculaire (scoliose, ostéoporose, arthrose ...).

• ELEMENTS D'OBSERVATION ET D'INTERVENTION :

- Types de fractures complexes : facteurs de gravité et principes généraux d'intervention.
- Degrés de gravité d'entorses et luxations et principes généraux d'intervention.
- Types de lésion musculaire simple et principes généraux d'intervention.

COMPETENCES

SAVOIRS

B.4 BREVET EUROPEEN DES PREMIERS SECOURS :

Protéger du suraccident et transmettre l'alerte aux services de secours.

Déplacer une victime en cas d'urgence.

Observer l'état des fonctions vitales.

Agir en présence d'une hémorragie abondante et visible.

Reconnaître une victime inconsciente et agir en conséquence.

Reconnaître une détresse respiratoire et agir en conséquence.

Reconnaître un arrêt cardiorespiratoire et agir en conséquence.

Agir en présence d'une victime consciente présentant un malaise cardiaque.

Agir en présence d'une plaie grave ou d'une brûlure grave.

- Protection et alerte.
- Evacuation d'urgence.
- Examen et surveillance.
- Hémorragies.
- Victime inconsciente.
- Détresse respiratoire.
- Arrêt cardiorespiratoire.
- Malaise cardiaque.
- Plaie et brûlure graves.

- Cette formation sera **obligatoirement organisée en 5^{ème} année et étalée sur « 12 périodes-bloc »** (3 X 4p, 4 X 3p ou 6 X 2p consécutives).
- Ce module de cours devra être dispensé par un professeur muni du brevet d'animateur BEPS ou de moniteur de secourisme de la Croix-Rouge.
- Les compétences et savoirs énoncés de manière succincte ci-dessus sont développés et précisés au sein du programme BEPS « Bagage de l'animateur » de la Croix-Rouge.

COMPETENCES**SAVOIRS****B.5 INCENDIE :**

Définir l'incendie.

Analyser les éléments du triangle du feu :

- combustible,
- comburant et vitesse de combustion,
- sources d'inflammation.

Déterminer comment réagir de manière adaptée devant toutes situations de feux (simulation à l'école, en institution ...) et appliquer les directives relatives à la lutte contre l'incendie :

- principes d'intervention et d'évacuation (issues de secours, extincteurs ...),
- protection du suraccident,
- transmission de l'alerte aux services de secours,
- premiers soins,
- ...

Assurer la sécurité des bénéficiaires en toute situation : organisation d'activités à l'intérieur ou à l'extérieur de l'institution ... (cf. Techniques éducatives).

Repérer les risques possibles et proposer des moyens de prévention adaptés dans le cadre de ses possibilités.

Prendre conscience de ses propres comportements et attitudes face aux risques.

- Triangle du feu.
- Principes généraux d'évacuation, d'intervention, de prévention.
- Signalisation, pictogrammes ...

**C. L'AGENT(E) D'EDUCATION FACE AUX PROBLEMES DE SANTE EN COLLECTIVITE :
TRAVAIL SOCIO-SANITAIRE**

COMPETENCES	SAVOIRS
-------------	---------

C.1 TECHNIQUES DE MANUTENTION ET PRINCIPES D'ERGONOMIE :

SECURITE ET BIEN-ÊTRE DANS LE CADRE DE

L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Au travers de mises en situations concrètes liées à la nature des stages (type de secteur, type de bénéficiaire, nature des activités à réaliser par le stagiaire dans le cadre de l'accompagnement dans la vie quotidienne des bénéficiaires...) :

- s'initier aux techniques de manutention,
- s'informer des principes d'ergonomie,
- préciser les règles d'hygiène personnelle,
- préciser les règles d'hygiène du matériel et des locaux,
- appliquer ces règles et techniques en veillant particulièrement à :
 - s'informer de la problématique du bénéficiaire et des directives éventuelles,
 - respecter les rythmes et besoins du bénéficiaire,
 - être attentif à sa sécurité personnelle,
 - être attentif à la sécurité, au confort et au bien-être du bénéficiaire,
 - utiliser les techniques et le matériel adéquats,
 - adopter des attitudes et des gestes appropriés,
 - procéder avec tact et respect,
 - comprendre l'importance des activités sur base de la relation privilégiée et des échanges qu'elles permettent entre le bénéficiaire et l'agent(e) d'éducation,
 - respecter les limites de ses compétences et, si nécessaire, faire appel aux personnes et services compétents.

- Approche de
 - techniques de manutention,
 - principes d'ergonomie,
 pour
 - assurer la sécurité et le bien-être du bénéficiaire,
 - se protéger soi-même.
- Règles d'hygiène.

A titre d'exemple, quelques situations d'apprentissage à exploiter* :

- Aider une personne âgée, une personne handicapée ... dans ses déplacements : la conduire aux toilettes, l'accompagner à sa chambre ... en lui offrant un soutien sécurisant, en utilisant des aides techniques adaptées ...
- Installer correctement une personne dans son fauteuil, dans son lit ... :
 - en réduisant les sources d'inconfort, de douleur ...
 - en étant attentif aux attitudes corporelles,
 - en respectant les positions physiologiques grâce à un matériel et un mobilier adaptés,
 - ...
- Aider à assurer des soins d'hygiène et de confort : aider à s'habiller, à se déshabiller – aider à réaliser sa toilette au lavabo, aider à prendre son bain – veiller aux soins des cheveux, des ongles, des dents, des oreilles – ... en veillant à :
 - tenir compte du niveau d'autonomie de la personne,
 - assurer la sécurité et le confort de la personne,
 - se protéger soi-même,
 - respecter la pudeur, l'intimité de la personne,
 - avoir le souci de sa présentation,
 - faire preuve de douceur, de tact,
 - prendre conscience de l'impact du toucher,
 - ...
- Aider une personne à s'alimenter en veillant à :
 - utiliser le matériel approprié,
 - respecter les règles d'hygiène,
 - respecter les directives éventuelles (besoins, rythme, quantités ...),
 - stimuler l'appétit de la personne par une présentation agréable,
 - avoir conscience de partager un moment privilégié avec le bénéficiaire,
 - ...
- ...

(*) : cf. activités 1.7, 2.3, 3.15, 5.4, 5.5, 5.9 ... du référentiel professionnel.

COMPETENCES**SAVOIRS****C.2 L'AGENT(E) D'EDUCATION FACE AUX PROBLEMES DE SANTE : INTERVENTION – PREVENTION**

Sur base d'observations, d'enquêtes, de documents ..., répertorier les problèmes de santé spécifiques aux secteurs d'activités de l'agent(e) d'éducation.

Pour une problématique* donnée, appréhender le problème de santé dans sa globalité selon le schéma-type suivant :

- définir le problème,
- s'interroger sur les causes (mécanismes) possibles du problème,
- observer, décrire les symptômes caractéristiques du problème,
- décrire les comportements, capacités et besoins de la personne souffrant de ce problème de santé,
- décrire les actes techniques et comportements-réponse appropriés dans le respect des limites de la profession,
- rechercher, proposer des actions et comportements préventifs dans le respect des limites de sa profession,

en veillant à :

- utiliser une terminologie appropriée (vocabulaire spécifique),
- communiquer les observations, informations et propositions oralement et par écrit de manière claire et correcte,
- justifier, expliquer chaque étape (définition, observation, intervention, prévention) en s'appuyant sur les connaissances acquises aux cours d'éducation à la santé (anatomie, physiologie, premiers soins, principes d'intervention et de prévention ...), psychopédagogie, formation sociale ...

Approche de :

- symptômes généraux,
- maladies transmissibles,
- troubles du système nerveux,
- atteintes des systèmes d'échange,
- maladies héréditaires,
- utilisation rationnelle des médicaments,

sur base de notions générales relatives :

- à l'anatomie et la physiologie : description et fonctionnement général des différents systèmes du corps humain permettant la compréhension et l'approche des différents troubles. A titre d'exemple :
 - cf. B.1 – notions de transmission, défenses spécifiques de l'organisme (phénomène de mémoire du système) ... – vaccin (calendrier de vaccination), sérum, antibiotique ...
 - système nerveux central et périphérique – notions de communication nerveuse (neurone, transmetteur) – actes réflexe et volontaire ...
 - ...
- aux grandes familles de médicaments :
 - leur action au sein de l'organisme,
 - les formes médicamenteuses,
 - les techniques d'administration,
- aux techniques d'intervention et de prévention.

(*) : La somme des connaissances et le degré de maîtrise de compétences dans ce domaine est considérable ; il est donc nécessaire d'opérer des choix. Dès lors, en étroite collaboration avec les titulaires des autres cours de l'option groupée, le professeur d'Education à la santé veillera :

- à aborder les différents problèmes de santé selon le schéma-type précisé ci-dessus,
- à sélectionner les différents points du schéma-type à développer en fonction de la nature des stages organisés, des besoins ou intérêts des élèves, de l'actualité, de projets pluridisciplinaires, des activités d'insertion professionnelle (séminaires et activités d'intégration et de transfert) ...

A titre d'exemple :

- Symptômes généraux : fièvre, douleur, éruption, nausées, état général ...
- Maladies transmissibles : maladies infantiles, maladies parasitaires, virales, bactériennes, M.S.T. ...
- Troubles du système nerveux : perte de connaissance, insolation, troubles du sommeil, déficits sensoriels, maladie d'Alzheimer, autisme ...
- Atteintes des systèmes d'échange :
 - système respiratoire : asthme, rhume, bronchite, insuffisance respiratoire, emphysème ...
 - système circulatoire : A.V.C., insuffisance cardiaque, conséquences ischémiques, escarres ...
 - système digestif : vomissement, intoxication alimentaire, diarrhée, constipation ...
 - système excréteur : incontinence urinaire, dialyse ...
- Maladies héréditaires : trisomie 21, myopathie, mucoviscidose ...
- Problématiques liées à la sexualité, au cancer, à la maltraitance, à l'accompagnement en fin de vie ...

COMPETENCES

SAVOIRS

C.3 L'AGENT(E) D'EDUCATION ET L'EQUILIBRE DE VIE

Analyser les habitudes de vie et déterminer celles qui améliorent le bien-être.

Apprendre à se connaître, à découvrir ses besoins et, en rapport, développer ses capacités à mieux gérer sa santé.

Affiner sa compréhension des problématiques et comportements observés en stage afin de :

- situer son rôle d'agent(e) d'éducation, ses responsabilités dans l'exercice des fonctions liées à l'éducation à la santé, à la prévention ...
- déterminer les actions et comportements appropriés dans les limites de sa profession.

- Conditions d'un bon équilibre de vie.*

(*) En étroite collaboration avec les titulaires des autres cours de l'option groupée, le professeur d'Education à la santé veillera à sélectionner différents thèmes à développer en fonction de la nature des stages organisés, des besoins ou intérêts des élèves, de l'actualité, de projets pluridisciplinaires, des activités d'insertion professionnelle (séminaires et activités d'intégration et de transfert) ...

A titre d'exemple :

- alimentation équilibrée,
- respect des rythmes biologiques,
- importance de l'exercice physique,
- alternance activité – repos – gestion des loisirs,
- gestion et maîtrise du stress,
- assuétudes,
- ...

5.2.3 Formation sociale

2p en 5^{ème}, 2p en 6^{ème}

5.2.3.1 Liminaire

Les « X »* inscrits dans la colonne « F.S.» du référentiel professionnel (cf. chap. 5.1) indiquent les compétences professionnelles sous-tendues par les savoirs associés du cours de Formation sociale.

La maîtrise de ces compétences exige des acquis qui seront :

- abordés et développés dans le cadre du cours de Formation sociale ;
- articulés et structurés avec l'ensemble des savoirs associés des autres disciplines de l'option groupée (Psychopédagogie, Techniques éducatives ...) et de la formation commune (Sciences humaines, Français ...) ;
- transférés, mobilisés et exploités dans des situations d'apprentissage, des activités d'intégration et, de manière tout à fait privilégiée, dans le cadre des stages et activités d'insertion professionnelle (séminaires et activités d'intégration et de transfert).

L'installation de ces compétences et la mise en place de cette logique d'apprentissage impliquent nécessairement :

- une **étroite coordination** entre les professeurs de l'option groupée et de la formation commune,
- un travail en **interdisciplinarité**,

pour

- assurer une formation cohérente,
- favoriser la maîtrise des fonctions du référentiel professionnel,
- favoriser l'accès à la qualification.

(*) : Dans le référentiel professionnel apparaissent uniquement les compétences classées « CM6 » du profil de formation ; les compétences classées « CEF/CEP » (cf. site AGERS de la Communauté Française <http://www.agers.cfwb.be>) pourront toutefois être exercées par l'élève au cours du degré mais leur évaluation ne pourra en aucun cas être prise en compte dans les critères de passage (fin de 5^{ème} année) ni dans les critères de certification en fin de 6^{ème} année.

5.2.3.2 Approche pédagogique

cf. chap. 4.

5.2.3.3 Indications méthodologiques

- Outre les compétences spécifiques à la Formation sociale, et en étroite coordination avec les autres disciplines de l'option groupée et de la formation commune, le professeur veillera à **développer les compétences transversales** suivantes :
 - Lire et comprendre des documents habituellement utilisés dans le cadre des différents secteurs d'activité.
 - Comprendre et utiliser le vocabulaire adapté (législatif, juridique, administratif ...).
 - Transmettre correctement les observations, informations ... oralement et par écrit.
 - Utiliser l'outil informatique, maîtriser les fonctions courantes d'un logiciel de traitement de texte.

- Elaborer une réflexion critique et constructive sur base d'informations et de faits observables en évitant de poser des jugements arbitraires.
- Prendre du recul par rapport à ses problèmes personnels et professionnels (stages) : décrire une situation le plus objectivement possible y compris en s'y décrivant comme acteur.
- Induire et avoir soi-même des comportements de respect de l'autre et de participation à des relations sociales harmonieuses.

- Décrire les caractéristiques de son activité de manière objective.
- Accepter un éclairage extérieur (conseil, supervision ...).
- Etre conscient de ses limites, s'informer des possibilités de formation continue.

- Le programme de Formation sociale s'articule autour de trois axes :
 - **Introduction** : cette démarche sera obligatoirement réalisée en début de 5^{ème} année. Limitée dans le temps, elle devra être considérée comme une information, une préparation des élèves pour développer, approfondir et exploiter les compétences et savoirs dans l'étude des différents secteurs d'activité professionnelle de l'agent(e) d'éducation.
 - **Secteurs d'activité professionnelle** : tous les secteurs cités au chap. 1.2 seront abordés selon un schéma-type précisé dans le présent programme. Trois secteurs (secteur d'aide aux personnes handicapées, secteur d'aide à la jeunesse et secteur des personnes âgées) feront obligatoirement l'objet d'une étude complète ; les autres secteurs seront abordés et développés en fonction de critères tels que la nature des lieux de stages au choix de l'établissement, les possibilités d'insertion professionnelle, les motivations et intérêts des élèves, les projets pluridisciplinaires ...
 - **Le monde du travail : La législation sociale et le métier d'agent(e) d'éducation.**

- **L'ordre** dans lequel les compétences et savoirs liés aux secteurs d'activité professionnelle et au monde du travail de l'agent(e) d'éducation seront abordés et développés **relève du libre choix du professeur** en fonction de la nature des stages organisés, des thèmes abordés en séminaire, des besoins et intérêts des élèves, des projets pluridisciplinaires...

- Il est impératif de **baser le cours** de Formation sociale **sur des réalités professionnelles concrètes** :
 - partir de situations concrètes vécues en stage, témoignages, questions d'actualité ...
 - réaliser un travail de recherche, de réflexion, d'analyse pour dégager les notions théoriques et développer l'acquisition de compétences qui permettront à l'élève de réagir adéquatement face aux situations rencontrées en stage, en activités d'insertion professionnelle ;
 - établir la liaison théorie/pratique avec les périodes de stages et activités d'insertion professionnelle (séminaires et activités d'intégration et de transfert).

5.2.3.4 Compétences et savoirs

A. INTRODUCTION

Abordé en début de 5^{ème} année, ce chapitre vise prioritairement à :

- permettre à l'élève de **découvrir** la diversité des secteurs d'activités professionnelles,
- permettre à l'élève de **prendre conscience** des aspects législatifs et déontologiques qui sous-tendent toutes les activités de l'agent(e) d'éducation,
- **approcher** des concepts de base qui seront développés de manière systématique et spécifique dans le cadre de l'étude des différents secteurs d'activités.

Cette démarche d'information et de préparation des élèves sera donc nécessairement limitée dans le temps et favorisera l'approfondissement des compétences et savoirs dans le cadre de l'étude des chapitres « Secteurs d'activité professionnelle » et « Le monde du travail : Législation sociale et le métier d'agent(e) d'éducation ».

COMPETENCES

SAVOIRS

Découvrir les différents secteurs d'activités (cf. chap. 1) ; s'interroger sur son projet professionnel et son projet de formation.

A partir de témoignages, documents, vidéo, situations vécues ... :

- repérer des situations relevant de la déontologie,
- définir et différencier les notions de droit, devoir et déontologie.

Prendre connaissance des textes législatifs et répertorier les grandes libertés, les principes ou droits fondamentaux.

A partir des textes législatifs, du référentiel professionnel, de témoignages, de situations vécues ...

- définir, différencier, illustrer :
 - . les notions de responsabilités civile et pénale,
 - . les concepts de respect du secret professionnel et respect de la vie privée,
 - . les aspects déontologiques,
- s'interroger sur les fonctions et activités de l'agent d'éducation,
- situer le rôle de l'agent(e) d'éducation.

• Les champs d'activités de l'agent(e) d'éducation.

• Les droits et devoirs de l'agent(e) d'éducation (en étroite collaboration avec le cours de Sciences humaines) :

- Notions de droit, devoir, déontologie.
- Déclaration universelle des Droits de l'Homme – Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant – art. 8 à 32 de la Constitution belge.
- Notion de responsabilité civile (art. 1380 et suivants du Code civil).
- Notion de responsabilité pénale.
- Concept de secret professionnel (art. 458 du Code pénal).
- Concept de protection de la vie privée (Loi du 08/12/1992).
- Code de déontologie

COMPETENCES

SAVOIRS

Décrire l'organisation de l'Etat belge dans ses compétences fédérales, communau-taires et régionales.

Distinguer les compétences propres aux différents niveaux de pouvoir pour un secteur d'activité donné.

- Les différents niveaux de pouvoir et la répartition des compétences (en étroite coordination avec le cours de Sciences humaines).

B. SECTEURS D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE :

SECTEUR D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

COMPETENCES	SAVOIRS
<p>Répertorier les différents services d'aide adaptée au handicap et en connaître les références pour informer le bénéficiaire, la famille.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'institution, de service, d'association (cf. chap 1.2 Champs d'activités) : <ul style="list-style-type: none"> □ services d'accueil de jour pour jeunes, adultes, □ services résidentiels pour jeunes, pour adultes, □ services d'aide précoce, □ services d'accompagnement, □ services de placements familiaux, □ centres de réadaptation fonction-nelle, □ ...
<p>Distinguer les compétences propres aux différents pouvoirs en matière d'aide aux personnes handicapées.</p> <p>Situer le service dans le cadre légal et institutionnel plus global, identifier le(s) pouvoir(s) subsidiant(s).</p> <p>Connaître les objectifs et finalités des principaux textes de base relatifs à l'aide aux personnes handicapées.</p> <p>S'informer de l'évolution de la législation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités compétentes - Pouvoirs subsidants : Région Wallonne, AWIPH, COCOF, COCOM. • Parastataux : INAMI, ONEM, ONAFTS ... • Législation : <ul style="list-style-type: none"> □ le décret du 06/04/1995 de la R.W. relatif à l'intégration des personnes handicapées, □ les arrêtés du Collège de la Commission française de la Région Bruxelles-Capitale, □ loi du 18/07/1991 sur la protection des biens des personnes totalement ou partiellement incapables de gérer leurs biens, □ la minorité prolongée, □ ...
<p>S'informer des enjeux, des finalités et valeurs d'une institution, identifier ses missions et projets (nature de l'activité, objectifs et moyens).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Missions – Projets (nature de l'activité, objectifs, moyens) : <ul style="list-style-type: none"> □ prévention, adaptation, intégra-tion, □ accompagnement, supervision, autonomie, □ Plan de Service Individualisé (PSI), Valorisation des Rôles Sociaux (VRS), Programme d'Intervention Psychopédagogique (PIP) ... □ ...

COMPETENCES

SAVOIRS

Informer la personne sur :

- les différents types de services susceptibles de l'aider : leurs fonctions, projets, système de fonctionnement, ...
- conditions d'accès, démarches à réaliser, ...
- ses droits et devoirs et comment les faire appliquer ...

Préciser le fonctionnement des institutions pour :

- situer son action et en déterminer les limites,
- informer le bénéficiaire.

Respecter les limites de sa profession :

- éviter de se substituer au juge, au psychologue ...
- orienter le bénéficiaire vers un autre intervenant, un autre service.

Appliquer le droit au respect de la vie privée.

S'informer des bases et principes du code de déontologie spécifique à l'institution (quand il existe) et les respecter.

Respecter le devoir de réserve, les règles de confidentialité et d'éthique professionnelle ; discerner ce qui peut être transmis.

Identifier comment se situe l'agent(e) d'éducation par rapport à l'institution, aux bénéficiaires, à l'entourage.

• Bénéficiaires :

- types de bénéficiaire,
- conditions d'accès,
- allocations,
- ...

• Système de fonctionnement :

- organisation (unités de vie, lieux de vie ... convention d'accompagnement ...),
- règlement d'ordre intérieur,
- composition de l'équipe,
- partenaires extérieurs : PMS, CPAS, SAJ, ANHAM, parents, entourage ...,
- ...

• Code de déontologie.

• Le travail de l'agent(e) d'éducation.

COMPETENCES

SAVOIRS

Expliquer les principales dispositions légales et services adéquats.

Expliquer les obligations et limites de l'agent(e) d'éducation.

Etre conscient des difficultés susceptibles de se présenter aux différentes étapes des procédures judiciaires à suivre.

Approcher la dimension interculturelle afin d'établir une communication privilégiée.

Etre sensibilisé au problème de la sexualité, de la vie en couple ou de la prise en charge d'un enfant chez les personnes présentant un handicap

Accepter l'entourage de la personne tel qu'il est, ne pas juger.

Eviter de juger les parents qui s'exprimeraient par rapport à leur enfant présentant un handicap (faire le deuil des représentations qu'elle avait de son enfant, exprimer sa culpabilité, sa souffrance, son rejet) .

- Questions liées à la déontologie :

- maltraitance,

- dimension interculturelle,

- sexualité,

- partenariat,

- acharnement thérapeutique,

- accompagnement de fin de vie,

- ...

SECTEUR D'AIDE A LA JEUNESSE

COMPETENCES	SAVOIRS
<p>Répertorier les différents services d'aide adaptée à la problématique du jeune et en connaître les références pour informer le bénéficiaire, la famille.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'institution, de service, d'association (cf. chap. 1.2 Champs d'activités) : <ul style="list-style-type: none"> □ Centre d'orientation éducative (COE), □ Services de prestations éducatives ou philanthropiques (SPEP), □ Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE) et le concept d'aide éducative dans le milieu familial, □ Services d'accueil et d'aide éducative (SAAE), □ Centres d'aide aux enfants victimes de maltraitances, (CAEV) □ Centres d'observation et d'orientation (COO), □ Centres de premier accueil (CPA), □ Centres d'accueil d'urgence (CAU), □ Institutions publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ), □ Services d'action en milieu ouvert (AMO) □ Services de placement familial, □ Service de protutelle, □ ...
<p>Distinguer les compétences propres aux différents pouvoirs en matière d'aide à la jeunesse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités compétentes – Pouvoirs subsidiaires : Communauté française ... • Législation :
<p>Situer le service dans le cadre légal et institutionnel plus global, identifier le(s) pouvoir(s) subsidiant(s).</p>	<ul style="list-style-type: none"> □ La loi du 08/04/1965 modifiée par la loi du 02/02/1994, □ Le décret du 04/03/1991 relatif à l'aide à la jeunesse, □ L'adoption et l'abandon, la filiation (loi du 27/04/87 sur la filiation adoptive et loi du 20/05/87 sur l'abandon et l'adoptabilité), □ La majorité, la minorité prolongée ... □ Acteurs principaux : le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse, Le Directeur d'Aide à la Jeunesse, le Juge de la Jeunesse. □ ...
<p>Connaître les objectifs et finalités des principaux textes de base relatifs à l'aide à la jeunesse.</p>	
<p>S'informer de l'évolution de la législation.</p>	

COMPETENCES

SAVOIRS

S'informer des enjeux, des finalités et valeurs d'une institution, identifier ses missions et projets (nature de l'activité, objectifs et moyens).

- Missions – Projets (nature de l'activité, objectifs, moyens) :

- accompagnement,
- supervision,
- autonomie,
- ...

Informier le jeune sur :

- les différents types de services susceptibles de l'aider : leurs fonctions, projets, système de fonctionnement, ...
- conditions d'accès, démarches à réaliser, ...
- ses droits et devoirs et comment les faire appliquer ...

- Bénéficiaires :

- types de bénéficiaire,
- conditions d'accès,
- allocations,
- ...

Préciser le fonctionnement des institutions pour :

- situer son action et en déterminer les limites,
- informer le bénéficiaire.

- Système de fonctionnement :

- règlement d'ordre intérieur,
- composition de l'équipe,
- partenaires extérieurs,
- ...

COMPETENCES

SAVOIRS

Respecter les limites de sa profession :

- éviter de se substituer au juge, au psychologue ...
- orienter le bénéficiaire vers un autre intervenant, un autre service.

Appliquer le droit au respect de la vie privée.

S'informer des bases et principes du code de déontologie spécifique à l'institution (quand il existe) et les respecter.

Respecter le devoir de réserve, les règles de confidentialité et d'éthique professionnelle ; discerner ce qui peut être transmis.

• Code de déontologie :

- Code de déontologie des services du secteur d'aide à la jeunesse (arrêté du 15/05/1997),
- Commission de déontologie du secteur de l'aide à la jeunesse,
- le respect :
 - . des convictions philosophiques, religieuses et politiques,
 - . du droit et du devoir d'éducation des parents,
 - . du devoir de formation des intervenants,
 - . du devoir de collaboration avec les personnes et les services traitant de la même situation,
 - . du secret professionnel,
 - . du devoir d'information et de communication avec les bénéficiaires de l'aide,
 - . des délais et des échéances suite à l'évaluation de la gravité de la situation des demandeurs,
 -

COMPETENCES

SAVOIRS

Identifier comment se situe l'agent(e) d'éducation par rapport à l'institution, aux bénéficiaires, à l'entourage.

- Le travail de l'agent(e) d'éducation.

Expliquer les principales dispositions légales et services adéquats.

- Questions liées à la déontologie :

- maltraitance,

Expliquer les obligations et limites de l'agent(e) d'éducation.

Etre conscient des difficultés susceptibles de se présenter aux différentes étapes des procédures judiciaires à suivre.

Approcher la dimension interculturelle afin d'établir une communication privilégiée.

- dimension interculturelle,

- sexualité,

- ...

SECTEUR D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

COMPETENCES	SAVOIRS
<p>Répertorier les différents services d'aide adaptée à la personne âgée et en connaître les références pour informer le bénéficiaire, la famille.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'institution, de service : <ul style="list-style-type: none"> □ Maisons de repos pour personnes âgées (MR, MRPA), □ Maisons de repos et de soins (MRS), □ Les Cantous, □ Services hospitaliers, □ Centres de coordination des soins et services à domicile, □ Centres de jour, □ Centres de loisirs, □ ...
<p>Distinguer les compétences propres aux différents pouvoirs en matière d'aide aux personnes âgées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités compétentes – Pouvoirs subsidiaires : Etat fédéral, Communauté Française, Région Wallonne – ASBL, Secteur privé commercial ...
<p>Situer le service dans le cadre légal et institutionnel plus global, identifier le(s) pouvoir(s) subsidiant(s).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parastataux : INAMI, CPAS.
<p>Connaître les objectifs et finalités des principaux textes de base relatifs à l'aide aux personnes âgées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Législation : <ul style="list-style-type: none"> □ Convention 1991 (évaluation des besoins de la personne âgée grâce à l'échelle de dépendance de Katz), □ Normes d'agrément, normes d'encadrement des MR et MRS, □ loi du 18/07/1991 sur la protection des biens et des personnes totalement ou partiellement incapables de gérer leurs biens, □ ...
<p>S'informer de l'évolution de la législation.</p>	

COMPETENCES

Informer la personne sur :

- les différents types de services susceptibles de l'aider : leurs fonctions, projets, système de fonctionnement, ...
- conditions d'accès, démarches à réaliser, ...
- ses droits et devoirs et comment les faire appliquer ...

Préciser le fonctionnement des institutions pour :

- situer son action et en déterminer les limites,
- informer le bénéficiaire.

Respecter les limites de sa profession :

- éviter de se substituer au juge, au psychologue ...
- orienter le bénéficiaire vers un autre intervenant, un autre service.

Appliquer le droit au respect de la vie privée.

S'informer des bases et principes du code de déontologie spécifique à l'institution (quand il existe)* et les respecter.

Respecter le devoir de réserve, les règles de confidentialité et d'éthique profession-nelle ; discerner ce qui peut être transmis.

Identifier comment se situe l'agent(e) d'éducation par rapport à l'institution, aux bénéficiaires, à l'entourage.

SAVOIRS

- Bénéficiaires :
 - types de bénéficiaire,
 - conditions d'accès,
 - allocations,
 - ...
- Système de fonctionnement :
 - organisation,
 - règlement d'ordre intérieur,
 - composition de l'équipe,
 - partenaires extérieurs : CPAS, AWIPH, parents, entourage ...
 - ...
- Code de déontologie.

(*) : Code de déontologie de Femarbel (Fédération des MR en Belgique – secteur privé) ; Les droits des résidents ...

- Le travail de l'agent(e) d'éducation.

COMPETENCES

SAVOIRS

Expliquer les principales dispositions légales et services adéquats.

Expliquer les obligations et limites de l'agent(e) d'éducation.

Etre conscient des difficultés susceptibles de se présenter aux différentes étapes des procédures judiciaires à suivre.

Approcher la dimension interculturelle afin d'établir une communication privilégiée.

- Questions liées à la déontologie :
 - maltraitance,

 - dimension interculturelle,

 - sexualité,
 - partenariat,
 - acharnement thérapeutique,
 - soins palliatifs,
 - accompagnement de fin de vie,
 - ...

AUTRES SECTEURS D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE* : SCHEMA TYPE

(*) : Secteur de la santé, Secteur de l'enseignement, Secteur socioculturel, Services relevant d'initiatives communales ou de mouvements associatifs, Secteur de la petite enfance, Secteur des services de proximité, Centres d'accueil aux adultes en difficulté, Centres de défense sociale.

COMPETENCES	SAVOIRS
Répertorier les différents services d'aide adaptée à la problématique de la personne et en connaître les références pour informer le bénéficiaire, la famille.	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'institution, de service, d'association.
<p>Distinguer les compétences propres aux différents pouvoirs en matière d'aide à</p> <p>Situer le service dans le cadre légal et institutionnel plus global, identifier le(s) pouvoir(s) subsidiant(s).</p> <p>Connaître les objectifs et finalités des principaux textes de base relatifs à l'aide à ...</p> <p>S'informer de l'évolution de la législation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités compétentes – Pouvoirs subsidants – Législation.
S'informer des enjeux, des finalités et valeurs d'une institution, identifier ses missions et projets (nature de l'activité, objectifs et moyens).	<ul style="list-style-type: none"> • Missions – Projets (nature de l'activité, objectifs, moyens).
<p>Informer la personne sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différents types de services susceptibles de l'aider : leurs fonctions, projets, système de fonctionnement, ... - conditions d'accès, démarches à réaliser, ... - ses droits et devoirs et comment les faire appliquer ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> □ types de bénéficiaire, □ conditions d'accès, □ allocations, □ ...
<p>Préciser le fonctionnement des institutions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situer son action et en déterminer les limites, - informer le bénéficiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Système de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> □ règlement d'ordre intérieur, □ composition de l'équipe, □ partenaires extérieurs, □ ...

COMPETENCES

SAVOIRS

Respecter les limites de sa profession :

- éviter de se substituer au juge, au psychologue ...
- orienter le bénéficiaire vers un autre intervenant, un autre service.

Appliquer le droit au respect de la vie privée.

S'informer des bases et principes du code de déontologie spécifique à l'institution (quand il existe) et les respecter.

Respecter le devoir de réserve, les règles de confidentialité et d'éthique profession-nelle ; discerner ce qui peut être transmis.

Identifier comment se situe l'agent(e) d'éducation par rapport à l'institution, aux bénéficiaires, à l'entourage.

Expliquer les principales dispositions légales et services adéquats.

Expliquer les obligations et limites de l'agent(e) d'éducation.

Etre conscient des difficultés susceptibles de se présenter aux différentes étapes des procédures judiciaires à suivre.

Approcher la dimension interculturelle afin d'établir une communication privilégiée.

- Code de déontologie.

- Le travail de l'agent(e) d'éducation.

- Questions liées à la déontologie :

- maltraitance,

- dimension interculturelle,

- sexualité,

- acharnement thérapeutique,

- accompagnement de fin de vie,

- ...

C. LE MONDE DU TRAVAIL :
LEGISLATION SOCIALE ET LE METIER D'AGENT(E) D'EDUCATION

COMPETENCES	SAVOIRS
<p>S'informer des démarches à réaliser à l'issue de la formation en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite des études, - mutuelle, - assurances, - recherche d'emploi (C.V. ...), - allocations de chômage, - ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches à réaliser à l'issue des études secondaires.
<p>Lire un contrat d'emploi, une fiche de salaire, un barème ...</p> <p>Expliquer les clauses d'un contrat d'emploi type.</p> <p>Calculer son salaire au départ de cas de figure se référant aux années d'ancienneté, au diplôme, au nombre de personnes à charge.</p> <p>S'informer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les clauses d'essai, les causes de rupture d'un contrat et le préavis, - les contrats d'emplois hors cadre tels que A.C.S. ... - le travail de nuit, - la durée du travail, les prestations de vacances et des week-ends, - la délégation syndicale, le conseil d'entreprise ... - les conditions d'octroi, le principe et la procédure de formation continue ... - ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions relatives au contrat de travail et à la protection du travailleur.

5.2.4 Psychopédagogie

3p en 5^{ème}, 3p en 6^{ème}

5.2.4.1 Liminaire

Les « X »* inscrits dans la colonne « P. » du référentiel professionnel (cf. chap. 5.1) indiquent les compétences professionnelles sous-tendues par les savoirs associés du cours de Psychopédagogie.

La maîtrise de ces compétences exige des acquis qui seront :

- abordés et développés dans le cadre du cours de Psychopédagogie ;
- articulés et structurés avec l'ensemble des savoirs associés des autres disciplines (Education à la communication et à la relation, Techniques éducatives, Formation sociale ...) ;
- transférés, mobilisés et exploités dans des situations d'apprentissage, des activités d'intégration et, de manière tout à fait privilégiée, dans le cadre des stages et activités d'insertion professionnelle (séminaires et activités d'intégration et de transfert).

L'installation de ces compétences et la mise en place de cette logique d'apprentissage impliquent nécessairement :

- une **étroite coordination** entre les professeurs de l'option groupée et de la formation commune,
- un travail en **interdisciplinarité**,

pour

- assurer une formation cohérente,
- favoriser la maîtrise des fonctions du référentiel professionnel,
- favoriser l'accès à la qualification.

(*) : Dans le référentiel professionnel apparaissent uniquement les compétences classées « CM6 » du profil de formation ; les compétences classées « CEF/CEP » (cf. site AGERS de la Communauté Française <http://www.agers.cfwb.be>) pourront toutefois être exercées par l'élève au cours du degré mais leur évaluation ne pourra en aucun cas être prise en compte dans les critères de passage (fin de 5^{ème} année) ni dans les critères de certification en fin de 6^{ème} année.

5.2.4.2 Approche pédagogique

cf. chap. 4.

5.2.4.3 Indications méthodologiques

- Outre les compétences spécifiques à la Psychopédagogie, et en étroite coordination avec les autres disciplines de l'option groupée et de la formation commune, le professeur veillera à **développer les compétences transversales** suivantes :
 - Lire et comprendre des documents habituellement utilisés dans le cadre des différents secteurs d'activité.
 - Comprendre et utiliser le vocabulaire adapté (législatif, juridique, administratif ...).
 - Transmettre correctement les observations, informations ... oralement et par écrit.
 - Utiliser l'outil informatique, maîtriser les fonctions courantes d'un logiciel de traitement de texte.

 - Elaborer une réflexion critique et constructive sur base d'informations et de faits observables en évitant de poser des jugements arbitraires.
 - Prendre du recul par rapport à ses problèmes personnels et professionnels (stages) : décrire une situation le plus objectivement possible y compris en s'y décrivant comme acteur.
 - Induire et avoir soi-même des comportements de respect de l'autre et de participation à des relations sociales harmonieuses.

 - Décrire les caractéristiques de son activité de manière objective.
 - Accepter un éclairage extérieur (conseil, supervision ...).
 - Etre conscient de ses limites, s'informer des possibilités de formation continue.
-
- Le programme de Psychopédagogie s'articule autour de quatre axes :
 - **Généralités.**
 - **Le développement de la personne de la conception à la fin de vie.**
 - **Les personnes confrontées à des difficultés dans leur développement.**
 - **La psychologie des relations.**

- **L'ordre** dans lequel les compétences et savoirs liés aux différents axes seront abordés et développés **relève du libre choix du professeur** en fonction de la nature des stages organisés, des thèmes abordés en séminaire, des besoins et intérêts des élèves, des projets pluridisciplinaires, des activités d'insertion professionnelle ...
- Il est impératif de **baser le cours** de Psychopédagogie **sur des réalités professionnelles concrètes** :
 - partir de situations concrètes vécues en stage, en famille ou en classe, de témoignages de professionnels et de personnes-ressource (assistants sociaux, psychopédagogues, éducateurs, responsables d'institutions ...), questions d'actualités ...
 - réaliser un travail de recherche, de réflexion, d'analyse pour dégager les notions théoriques et développer l'acquisition de compétences qui permettront à l'élève de réagir adéquatement face aux situations rencontrées en stage et activités d'insertion professionnelle ;
 - établir la liaison théorie/pratique, psychologie/pédagogie avec les périodes de stages et activités d'insertion professionnelle (séminaires et activités d'intégration et de transfert).

5.2.4.4 Compétences et savoirs

A. GENERALITES

COMPETENCES	SAVOIRS
<p>Réaliser un travail de réflexion critique et argumentée, de remise en question afin de :</p> <ul style="list-style-type: none">• clarifier les champs d'application de la psychologie, de la pédagogie et de l'éducation (lever les réticences et les préjugés ...),• déterminer les domaines d'intervention du psychologue, du pédagogue, de l'éducateur ...• différencier le rôle du psychologue et le rôle du pédagogue, de l'éducateur ...• prendre conscience de l'intérêt d'avoir des connaissances en psychologie/ pédagogie pour exercer efficacement les fonctions d'agent(e) d'éducation ;• prendre conscience de l'existence des différents courants en psychologie / pédagogie.	<ul style="list-style-type: none">• Psychologie – Pédagogie – Education.
<p>Analyser l'importance d'une démarche d'observation comme support d'un travail éducatif.</p> <p>Décrire les caractéristiques principales d'une observation pertinente et exploitable dans toute activité de l'agent(e) d'éducation (ex. : objectivité, absence d'interprétation, de jugement de valeurs, de généralisation ...).</p> <p>Décrire et s'approprier des outils d'observation.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Observation.
<p>S'interroger sur la frontière entre le « normal » et le « pathologique ».</p>	<ul style="list-style-type: none">• Normalité et anormalité.
<p>Sur base d'observation, identifier, déduire les besoins de la personne.</p> <p>S'informer et s'interroger sur la nature des différents projets éducatifs.</p> <p>Proposer des activités adaptées aux besoins de la personne.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Besoins.• Projets éducatif, pédagogique, de vie, d'activités ...

B. DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE
DE LA CONCEPTION A LA FIN DE VIE

COMPETENCES	SAVOIRS
<p>Citer, décrire et illustrer :</p> <ul style="list-style-type: none">• les étapes du développement (petite enfance, enfance, adolescence, âge adulte, 3^{ème} âge),• les caractéristiques (compétences, capacités) spécifiques aux différentes étapes du développement. <p>Sur base d'observations, situer les comportements et capacités de la personne aux différentes étapes de son développement.</p> <p>Expliquer les facteurs favorables au développement de la personne.</p> <p>Proposer des actions éducatives qui favorisent le développement harmonieux de la personne.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Aspects physique et moteur, affectif, sensoriel, intellectuel, social, moral du développement de la personne, de la conception à la fin de vie.

C. LES PERSONNES CONFRONTEES A DES DIFFICULTES DANS LEUR DEVELOPPEMENT

COMPETENCES	SAVOIRS
<p>S'interroger sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la diversité des classifications des troubles, • les limites respectives de ces classifications ainsi que leurs conséquences sur la nature du travail éducatif. <p>Pour un trouble* donné, appliquer le schéma-type suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir le trouble. • Décrire les causes (mécanismes) possibles du trouble. • Citer les symptômes caractéristiques du trouble. • Décrire les comportements associés au trouble. • Décrire les capacités et les besoins de la personne souffrant de ce trouble. • Décrire l'impact du trouble sur l'entourage de la personne. • Répertorier les différents types de prise en charge ou accompagnement habituellement proposés. • Proposer des actions favorisant l'accueil, la valorisation (autonomie), l'intégration et la prévention en tenant compte du vécu de la personne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concepts de : <ul style="list-style-type: none"> □ handicap, □ inadaptation, □ déficience, □ maladie. • Approche des différents types de trouble : <ul style="list-style-type: none"> □ troubles de la personnalité, □ carences affectives, □ handicaps physiques, sensoriels, mentaux ... □ maladies, □ inadaptation sociale, □ pathologies liées au vieillissement, □ assuétudes, □ ...

(*): La somme des connaissances et le degré de maîtrise de compétences dans ce domaine devient de plus en plus considérable ; il est donc nécessaire d'opérer des choix. Dès lors, en étroite collaboration avec les titulaires des autres cours de l'option groupée, le professeur de Psychopédagogie veillera :

- à aborder les différents types de troubles selon le schéma-type précisé ci-dessus,
- à sélectionner les différents points du schéma-type à développer en fonction de la nature des stages organisés, des besoins ou intérêts des élèves, de l'actualité, de projets pluridisciplinaires, des activités d'insertion professionnelle (séminaires et activités d'intégration et de transfert) ...

A titre d'exemple : autisme, troubles du comportement (conduites automutilatoires, hyperactivité, agressivité ...), toxicomanie, alcoolisme, trisomie 21, infirmité motrice cérébrale, adultes cérébro-lésés, Alzheimer, arriération mentale, psychose, dépression, comportements suicidaires ...

COMPETENCES

SAVOIRS

S'interroger sur la vie affective et sexuelle des personnes handicapées et sur les problématiques liées à la vie en institution (ex. : vie de couple, désir d'enfant, stérilisation, homosexualité, masturbation ...).

Connaître les différentes problématiques liées à la maltraitance (physique, morale, par négligence, abus sexuels ...).

S'informer des différents mécanismes de défense des personnes victimes de maltraitements : agressivité, repli sur soi, déni, somatisation ...

S'interroger à propos de la présence de signes de maltraitements.

- Vie affective et sexuelle des personnes handicapées.

- Maltraitance.

D. LA RELATION EDUCATIVE

COMPETENCES	SAVOIRS
<p>Définir et différencier la relation éducative et la relation d'aide.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Concepts de relation éducative et de relation d'aide.
<p>Répertorier les différents types de facteurs influençant la relation éducative et la relation d'aide.</p> <p>A partir de situations concrètes ou vécues en stage, identifier des facteurs influençant la relation éducative et la relation d'aide :</p> <ul style="list-style-type: none">• Facteurs liés à l'éducateur : projection, identification, vécu, histoire de vie, autorité ...• Facteurs liés au type de service : projet pédagogique, règles, passé institutionnel, rituels ...• Facteurs liés au bénéficiaire : vécu, histoire de vie, trouble, système familial ...	<ul style="list-style-type: none">• Facteurs influençant la relation éducative et la relation d'aide.
<p>Tenir compte des facteurs influençant la relation éducative et proposer des attitudes éducatives appropriées :</p> <ul style="list-style-type: none">• respect de la personne,• valorisation,• gestion des crises,• développement de l'autonomie,• adéquation de la sanction,• ...	<ul style="list-style-type: none">• Attitudes éducatives.

5.2.5 Techniques éducatives

2/3p en 5^{ème}, 2/3p en 6^{ème}

5.2.5.1 Liminaire

Les « X »* inscrits dans la colonne « T.E. » du référentiel professionnel (cf. chap. 5.1) indiquent les compétences professionnelles sous-tendues par les savoirs associés du cours de Techniques éducatives.

La maîtrise de ces compétences exige des acquis qui seront :

- abordés et développés dans le cadre du cours de Techniques éducatives ;
- articulés et structurés avec l'ensemble des savoirs associés des autres disciplines (Education à la communication et à la relation, Psychopédagogie, Education à la santé ...) ;
- transférés, mobilisés et exploités dans des situations d'apprentissage, des activités d'intégration et, de manière tout à fait privilégiée, dans le cadre des stages et activités d'insertion professionnelle (séminaires et activités d'intégration et de transfert).

L'installation de ces compétences et la mise en place de cette logique d'apprentissage impliquent nécessairement :

- une **étroite coordination** entre les professeurs de l'option groupée et de la formation commune,
- un travail en **interdisciplinarité**,

pour

- assurer une formation cohérente,
- favoriser la maîtrise des fonctions du référentiel professionnel,
- favoriser l'accès à la qualification.

(*) : Dans le référentiel professionnel apparaissent uniquement les compétences classées « CM6 » du profil de formation ; les compétences classées « CEF/CEP » (cf. site AGERS de la Communauté Française <http://www.agers.cfwb.be>) pourront toutefois être exercées par l'élève au cours du degré mais leur évaluation ne pourra en aucun cas être prise en compte dans les critères de passage (fin de 5^{ème} année) ni dans les critères de certification en fin de 6^{ème} année.

5.2.5.2 Approche pédagogique

cf. chap. 4.

5.2.5.3 Indications méthodologiques

- Outre les compétences spécifiques aux Techniques éducatives, et en étroite coordination avec les autres disciplines de l'option groupée et de la formation commune, le professeur veillera à **développer les compétences transversales** suivantes :
 - Lire et comprendre des documents habituellement utilisés dans le cadre des différents secteurs d'activité.
 - Comprendre et utiliser le vocabulaire adapté.
 - Transmettre correctement les observations, informations ... oralement et par écrit.
 - Utiliser l'outil informatique, maîtriser les fonctions courantes d'un logiciel de traitement de texte.

 - Elaborer une réflexion critique et constructive sur base d'informations et de faits observables en évitant de poser des jugements arbitraires.
 - Prendre du recul par rapport à ses problèmes personnels et professionnels (stages) : décrire une situation le plus objectivement possible y compris en s'y décrivant comme acteur.
 - Induire et avoir soi-même des comportements de respect de l'autre et de participation à des relations sociales harmonieuses.

 - Décrire les caractéristiques de son activité de manière objective.
 - Accepter un éclairage extérieur (conseil, supervision ...).
 - Etre conscient de ses limites, s'informer des possibilités de formation continue.
-
- Il est impératif de **baser le cours** de Techniques éducatives **sur des réalités professionnelles concrètes** :

- partir de situations concrètes vécues en stage et construire le cours en fonction des besoins des élèves en stage ;
 - réaliser un travail de recherche, de réflexion, d'analyse pour dégager les notions techniques et théoriques ;
 - développer l'acquisition de compétences qui permettront à l'élève de réagir adéquatement face aux situations rencontrées en stage, en activités d'insertion professionnelle ;
 - établir la liaison théorie/pratique, avec les périodes de stages, d'activités d'insertion professionnelle (séminaires et activités de transfert et d'intégration).
- De manière privilégiée, le programme de Techniques éducatives poursuit l'objectif suivant : développer la capacité à **expérimenter, transférer, intégrer des techniques de natures différentes** (axées sur l'expression plastique, l'expression musicale, l'expression corporelle, la lecture ...) **dans des activités adaptées à la diversité des situations et des publics** auxquels sera confronté(e) l'agent(e) d'éducation durant sa formation (activités d'insertion) et, ultérieurement, dans l'exercice de sa profession.
 - Pour favoriser l'acquisition des compétences requises, le programme propose 4 modules de techniques éducatives liées à l'expression corporelle, l'expression plastique, l'expression musicale, la lecture. Les titulaires de cours :
 - **aborderont obligatoirement au moins 3 modules sur les 4 proposés,**
 - **répartiront librement les différents modules sur le degré,**
 - **détermineront le nombre de périodes à attribuer à chacun des modules.**

Chacun des modules se présente sous le schéma suivant :

- Compétences : identiques pour tous les modules.
 - Savoirs et savoir-faire : pistes à exploiter.
 - Activités de transfert et d'intégration : exemples.
- La grille horaire de l'option groupée prévoit 2 périodes minimum pour permettre aux élèves d'atteindre, à un niveau donné, les compétences décrites dans le référentiel de formation et précisées au sein du programme. Toutefois, en fonction des possibilités d'exploitation du NTPP de l'établissement, il serait particulièrement intéressant :

- **d'organiser 3 périodes** en 5^{ème} et 6^{ème} années ;
- **d'attribuer ce cours à des professeurs de spécialités différentes** et soucieux de s'inscrire dans une démarche collective (échange, coordination au sein de l'équipe) et personnelle (adaptation aux spécificités du métier d'agent(e) d'éducation, formation continue) ;

afin de :

- permettre à l'élève de découvrir, d'expérimenter pour lui-même et pour les autres différents types de technique d'expression, d'activité,
- développer la capacité de l'élève à transférer ses apprentissages, à les adapter aux différents types de public, à les intégrer au sein d'activités pluridisciplinaires.

5.2.5.4 Compétences et savoirs

MODULE « TECHNIQUES EDUCATIVES CORPORELLES »

COMPETENCES	SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER
<p>Constituer un fichier d'activités à annoter, compléter au cours des apprentissages et expériences vécues en stage :</p> <ul style="list-style-type: none">• S'informer, se documenter auprès de différentes sources : bibliothèques, médiathèques, ludothèques, centres de documentation spécialisée, institutions, via internet ...	<p style="text-align: center;">! Liste non exhaustive et non limitative !</p> <p>L'éducation aquatique (à aborder obligatoirement au sein du présent module) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Jeux d'accoutumance à l'eau, d'immersion, vision dans l'eau, horizontalité, propulsion ... <p>Vivre des activités nautiques en tenant compte des objectifs fixés.</p> <p>Répertoirer des problèmes inhérents à l'activité : vestiaire, douches, déplacements, transports, accessibilité aux personnes moins valides ...</p>

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Répertorier différents types d'activité : activité d'éveil, d'occupation, de production, d'expression, d'intégration sociale, activités récréatives, sportives, culturelles, intergénérationnelles, activités liées aux fêtes ...• Analyser, classer les différentes activités répertoriées en fonction :<ul style="list-style-type: none">▫ des personnes auxquelles on s'adresse (âge, besoins, désirs ...),▫ des objectifs poursuivis,▫ ... | <ul style="list-style-type: none">• Natation.• Notions élémentaires de sauvetage : préparation au brevet élémentaire (les grands principes de sauvetage). | <p>Evoluer dans la piscine quelle que soit la profondeur.</p> <p>Sur base de compétences acquises en Education à la santé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Expliquer et appliquer les traitements d'urgence des accidents communs : pratiquer correctement une technique de réanimation.• Citer les actions déconseillées en cas d'accident ou lors de la pratique d'une technique de réanimation et en expliquer les raisons. |
|---|--|--|

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

Expérimenter différentes activités : évaluer leurs effets sur soi, sur les autres (prendre conscience que chaque activité vécue par l'individu peut le modifier de manière plus ou moins importante : ex. jouer un rôle, être dans la piscine ...).

Sélectionner une activité adaptée.

Appliquer une méthodologie :

- de planification : étapes de l'activité,
- d'organisation : matériel, infrastructure, coût et recettes, personnes-ressource, différents scénarios et situations possibles ...

Les jeux :

- jeux psychomoteurs,
- jeux sensoriels,
- jeux de coopération,
- jeux sportifs,
- jeux de plein air,
- ...

→ différents types de jeux envisagés comme « moyens » d'intégration et de construction de soi et adaptés à chaque individu.

Les activités d'expression :

Au choix : danse populaire, danse créative, modern jazz, expression corporelle, relaxation, mime, impro, théâtre, psychomotricité ...

Rechercher et reproduire des notions théoriques spécifiques à chaque type de jeu.

Transposer dans le concret les techniques apprises : préparation écrite, réflexion en fonction des objectifs fixés (niveau d'apprentissage, milieu, infrastructure, motivations ...), capacité d'adaptation.

Progresser, évaluer par auto-évaluation et par évaluations collectives.

S'exprimer dans une activité corporelle.

Utiliser le rythme et l'espace en mouvement par la connaissance de techniques appropriées.

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

- de gestion : animation de l'activité, adaptations et réactions adéquates.

Evaluer l'activité de manière objective (points forts et points faibles au niveau de la planification, de l'organisation, de la gestion, du degré de satisfaction des personnes, des objectifs poursuivis ...) et si nécessaire, **proposer** des remédiations adaptées.

S'auto-évaluer de manière objective et si nécessaire, proposer des remédiations adaptées.

Les activités d'intégration et de transfert.

cf. 5.2.5.5

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

Constituer un fichier d'activités à annoter, compléter au cours des apprentissages et expériences vécues en stage :

- **S'informer, se documenter** auprès de différentes sources : bibliothèques, médiathèques, ludothèques, centres de documentation spécialisée, institutions, via internet ...

- **Répertorier** différents types d'activité : activité d'éveil, d'occupation, de production, d'expression, d'intégration sociale, activités récréatives, sportives, culturelles, intergénérationnelles, activités liées aux fêtes ...

! Liste non exhaustive et non limitative !

L'utilisation des matières : papiers, supports, textures ...

Langage des couleurs.

Le travail en 3 dimensions : sculpture, modelage en matériaux divers ...

Les techniques d'impression et outils : gravure, linogravure ...

Le matériel de récupération : tissus, matières plastiques, papiers, éléments naturels ...

Découvrir, expérimenter puis sélectionner des outils, supports et techniques susceptibles d'être exploités dans le cadre de l'organisation d'activités à l'intention des bénéficiaires.

Adapter ces activités en faisant preuve

- d'esprit de recherche et de sens critique,
- de précision, de soin,
- d'habileté, de dextérité.
- d'imagination, de créativité.

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

- **Analyser, classer** les différentes activités répertoriées en fonction :

- des personnes auxquelles on s'adresse (âge, besoins, désirs ...),
- des objectifs poursuivis,
- ...

Expérimenter différentes activités : évaluer leurs effets sur soi, sur les autres (prendre conscience que chaque activité vécue par l'individu peut le modifier de manière plus ou moins importante : ex. jouer un rôle, présenter une production personnelle ...).

Les vidéomontages, photomontages ...

Les techniques et moyens d'expression variés : peinture sur soie, aquarelle, vannerie, tissage ...

Le développement de la créativité.

cf. 5.2.5.5

Ouverture aux manifestations artistiques et culturelles.

cf. 5.2.5.5

Les activités d'intégration et de transfert.

cf. 5.2.5.5

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

Sélectionner une activité adaptée.

Appliquer une méthodologie :

- de planification : étapes de l'activité,
- d'organisation : matériel, infrastructure, coût et recettes, personnes-ressource, différents scénarios et situations possibles ...
- de gestion : animation de l'activité, adaptations et réactions adéquates.

Evaluer l'activité de manière objective (points forts et points faibles au niveau de la planification, de l'organisation, de la gestion, du degré de satisfaction des personnes, des objectifs poursuivis ...) et si nécessaire, **proposer** des remédiations adaptées.

S'auto-évaluer de manière objective et si nécessaire, proposer des remédiations adaptées.

MODULE « TECHNIQUES EDUCATIVES ARTISTIQUES : EXPRESSION MUSICALE »

Au même titre que les techniques éducatives corporelles, plastiques et de lecture, les pistes à exploiter décrites au sein du présent module seront exploitées non comme des finalités mais bien comme des « MOYENS », des « OUTILS » d'intégration et de construction de soi à adapter à chaque individu :

TECHNIQUES EDUCATIVES ARTISTIQUES : DES ACTIVITES AXEES SUR L'EXPRESSION MUSICALE POUR :

Favoriser la formation et l'épanouissement de la personnalité avec l'indispensable ouverture à autrui.	PERCEVOIR Ressentir Appréhender S'approprier	EXPRIMER Agir Appliquer Reproduire	S'EXPRIMER Imaginer Expérimenter Créer	REAGIR Communiquer Confronter Argumenter
Stimuler la créativité, l'imagination.	S'informer S'ouvrir Découvrir	Traduire Entreprendre	S'extérioriser Choisir Oser	Comparer Echanger Analyser Evaluer
Développer des facultés d'expression et de communication avec le sens de l'écoute, de l'observation, de la concentration.				
Retrouver la notion de plaisir par la maîtrise de ses propres émotions.			→ CREATIVITE	
Favoriser le bien-être de la personne par un éveil de sa sensibilité artistique et créative.	IMAGINATION Informations Observations Ouverture	EXPRESSION Extériorisation de soi Sentiments Emotions	TECHNIQUE Outils Supports Matières	
Favoriser l'éveil du sens de l'Esthétique, la curiosité artistique en matière musicale.			→ EXPRESSION DE SOI ET DE SON ENVIRONNEMENT → CONNAISSANCE DE SOI, DES AUTRES, DU MONDE	
			→ TRANSFERT	
			→ INTEGRATION	

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

Constituer un fichier d'activités à annoter, compléter au cours des apprentissages et expériences vécues en stage :

- **S'informer, se documenter** auprès de différentes sources : bibliothèques, médiathèques, ludothèques, centres de documentation spécialisée, institutions, via internet ...

Le rythme :

- Percussions corporelles, percussions « instrumentales » (matériel de récupération).
- Accompagnement rythmique des chants (mains-instruments).

! Liste non exhaustive et non limitative !

Frapper un rythme sur une musique choisie et écoutée : 2 temps, 3 temps, 4 temps.

Frapper et maintenir un rythme avec régularité alors qu'un 2^{ème} et un 3^{ème} groupes frappent des rythmes différents sur une même musique.

Chanter en frappant une pulsation de base puis apporter une modification à ce rythme.

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

- **Répertorier** différents types d'activité : activité d'éveil, d'occupation, de production, d'expression, d'intégration sociale, activités récréatives, sportives, culturelles, intergénérationnelles, activités liées aux fêtes ...

La voix.

- **Analyser, classer** les différentes activités répertoriées en fonction :
 - des personnes auxquelles on s'adresse (âge, besoins, désirs ...),
 - des objectifs poursuivis,
 - ...

Apprendre à parler dans un micro (voix parlée puis chantée).

Ecouter des chansons à texte (paroles, mélodie, accompagnement instrumental) et chanter en play-back, en semi play-back (sur orchestral), a capella, soutenu par un instrument.

Développer la confiance en soi et la concentration par des exercices de déblocage : relaxation, exercices respiratoires ...

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

Expérimenter différentes activités : évaluer leurs effets sur soi, sur les autres (prendre conscience que chaque activité vécue par l'individu peut le modifier de manière plus ou moins importante : ex. jouer un rôle, être dans la piscine ...).

Sélectionner une activité adaptée.

Appliquer une méthodologie :

- de planification : étapes de l'activité,
- d'organisation : matériel, infrastructure, coût et recettes, personnes-ressource, différents scénarios et situations possibles ...

S'écouter : respiration, exercices de son sur le souffle à l'expiration.

Expérimenter des jeux d'écoute : SFX challenge game.

L'étude instrumentale.

S'initier, développer sa capacité à jouer d'un instrument pour accompagner des groupes.

Le développement de la créativité.

cf. 5.2.5.5

L'ouverture aux manifestations artistiques et culturelles

cf. 5.2.5.5

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

- de gestion : animation de l'activité, adaptations et réactions adéquates.

Evaluer l'activité de manière objective (points forts et points faibles au niveau de la planification, de l'organisation, de la gestion, du degré de satisfaction des personnes, des objectifs poursuivis ...) et si nécessaire, **proposer** des remédiations adaptées.

S'auto-évaluer de manière objective et si nécessaire, proposer des remédiations adaptées.

Les activités d'intégration et de transfert.

cf. 5.2.5.5

MODULE « TECHNIQUES EDUCATIVES AUTOUR DE LA LECTURE »

Au même titre que les techniques éducatives corporelles, plastiques et musicales, les pistes à exploiter décrites au sein du présent module seront exploitées non comme des finalités mais bien comme des « MOYENS », des « OUTILS » d'intégration et de construction de soi à adapter à chaque individu :

TECHNIQUES EDUCATIVES : DES ACTIVITES AXEES SUR LA LECTURE POUR :

Favoriser la formation et l'épanouissement de la personnalité avec l'indispensable ouverture à autrui.	PERCEVOIR Ressentir Appréhender S'approprier S'informer S'ouvrir Découvrir	EXPRIMER Agir Appliquer Reproduire Traduire Entreprendre	S'EXPRIMER Imaginer Expérimenter Créer S'extérioriser Choisir Oser	REAGIR Communiquer Confronter Argumenter Comparer Echanger Analyser Evaluer
Stimuler la créativité, l'imagination.				
Développer des facultés d'expression et de communication avec le sens de l'écoute, de l'observation, de la concentration.				
Retrouver la notion de plaisir par la maîtrise de ses propres émotions.			→ CREATIVITE	
Favoriser le bien-être de la personne par un éveil de sa sensibilité artistique et créative.	IMAGINATION Informations Observations Ouverture	EXPRESSION Extériorisation de soi Sentiments Emotions	TECHNIQUE Outils Supports Matières	
Favoriser l'éveil à la dimension esthétique de l'image et à sa diversité.			→ EXPRESSION DE SOI ET DE SON ENVIRONNEMENT → CONNAISSANCE DE SOI, DES AUTRES, DU MONDE	
Acquérir un esprit critique et de discernement de qualité.			→ TRANSFERT → INTEGRATION	

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

! Liste non exhaustive et non limitative !

Constituer un fichier d'activités à annoter, compléter au cours des apprentissages et expériences vécues en stage :

- **S'informer, se documenter** auprès de différentes sources : bibliothèques, médiathèques, ludothèques, centres de documentation spécialisée, institutions, via internet ...

- **Répertorier** différents types d'activité : activité d'éveil, d'occupation, de production, d'expression, d'intégration sociale, activités récréatives, sportives, culturelles, intergénérationnelles, activités liées aux fêtes ...

Sensibilisation aux différents types de production littéraire :

- Immersion dans les livres et catalogues d'édition.
- Découverte de la production au travers des domaines littéraires et extra-littéraires : B.D., documentaire, chanson, poésie, théâtre ...
- Tentative de définition de la littérature comme outil de relation et de communication.
- Importance du choix du livre en fonction du public.

Exprimer les caractéristiques propres aux différents types littéraires.

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

<ul style="list-style-type: none">• Analyser, classer les différentes activités répertoriées en fonction :<ul style="list-style-type: none">□ des personnes auxquelles on s'adresse (âge, besoins, désirs ...),□ des objectifs poursuivis,□ ... <p>Expérimenter différentes activités : évaluer leurs effets sur soi, sur les autres (prendre conscience que chaque activité vécue par l'individu peut le modifier de manière plus ou moins importante : ex. jouer un rôle, être dans la piscine ...).</p>	<p>Sensibilisation à la lecture orale et à la narration du texte :</p> <ul style="list-style-type: none">• Méthodes de présentation et d'utilisation du livre.• Travail de la voix et du regard.• Gestion de l'image corporelle.• Présentation et/ou utilisation de différentes techniques narratives (Kamishibai, flanellographe ...).• Création d'un espace de narration favorisant l'écoute. <p>L'agent(e) d'éducation médiateur(-trice) de sa lecture – Des livres à tout âge ...</p> <ul style="list-style-type: none">• La découverte du livre et du plaisir de la lecture.	<p>Mettre en place une activité de lecture.</p> <p>Répertorier les facteurs à l'origine du plaisir de la lecture.</p>
--	---	---

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

Sélectionner une activité adaptée.

Appliquer une méthodologie :

- de planification : étapes de l'activité,
- d'organisation : matériel, infrastructure, coût et recettes, personnes-ressource, différents scénarios et situations possibles ...
- de gestion : animation de l'activité, adaptations et réactions adéquates.

- L'apprentissage de la lecture : savoir lire mais aussi et surtout aimer lire ...
- La personne à la recherche de ses goûts et des livres qui conviennent particulièrement à son vécu.
- Les critères de qualité des productions spécifiques aux différents âges, aux différents types de public : les tout-petits (magazines et albums), les adolescents, les personnes âgées, les mal-voyants ...

Répertorier les critères de qualité (au point de vue psychologique, esthétique, textuel ...) de la littérature spécifique aux différents âges.

A travers les textes, aborder et expliquer les bouleversements psychologiques spécifiques aux différents âges (la peur du noir, la jalousie, la différence, le vieillissement ...).

Exprimer les objectifs des choix littéraires opérés.

COMPETENCES

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : PISTES A EXPLOITER

Evaluer l'activité de manière objective (points forts et points faibles au niveau de la planification, de l'organisation, de la gestion, du degré de satisfaction des personnes, des objectifs poursuivis ...) et si nécessaire, **proposer** des remédiations adaptées.

S'auto-évaluer de manière objective et si nécessaire, proposer des remédiations adaptées.

- L'agent(e) d'éducation : médiateur(-trice) : plaisir partagé, communication, dimension affective ... (lecture en institution, récit ...).

Exprimer les liens entre les plans de vie de la personne et les thèmes livresques.

Les activités d'intégration et de transfert.

cf. 5.2.5.5.

5.2.5.5 Activités de transfert et d'intégration

Comme précisé au sein des différents modules ci-avant, la finalité du cours vise à l'expérimentation puis à l'appropriation et à l'analyse de techniques d'éducation, d'animation, d'activités perçues comme « MOYENS » et non comme fins du processus éducatif et de la relation.

Si les compétences à acquérir sont clairement déterminées, les savoirs et avoir-faire (supports) sont présentés sous la forme de pistes à exploiter ; les choix opérés par le/les titulaire(s) de cours répondront toutefois aux critères suivants :

- Les savoirs sélectionnés seront adaptés à l'environnement, à la réalité de la classe, à la population (bénéficiaires) et en synergie avec la réalité des stages, avec l'activité professionnelle future.
- La prise en compte des désirs, des demandes et des motivations des élèves sera une préoccupation constante que l'on pourra accentuer par le biais de renforcements (3^{ème} heure de Techniques éducatives, 6^{ème} heure d'activités d'insertion professionnelle) avec le souci de répondre aux exigences du métier.
- Les savoirs, les thèmes abordés ou développés répondront à la préoccupation fondamentale du **TRANSFERT**, à l'**INTEGRATION**, à l'**ARTICULATION** des compétences acquises dans les différentes disciplines de l'option groupée et de la formation commune. L'importance capitale d'adopter des **PROJETS OU ACTIVITES PLURIDISCIPLINAIRES** peut être soulignée par les exemples suivants :
 - Développement de la créativité chorégraphique ou théâtrale : s'exprimer verbalement par le chant, corporellement par mimes, seul ou en groupe, sur une musique choisie.
 - Développement de la créativité rythmique : parler, accompagnement corporel, instrumental, bruits de bouche ...
 - Le développement de la créativité mélodique : inventer des « chants liens » (utilisés entre deux activités ludiques ou deux manifestations lors d'une veillée), paroles et musiques, faciles et entraînantes que le groupe retient et répète immédiatement.
 - Utilisation de musiques existantes pour constituer un fond sonore dans le cadre d'un spectacle ou d'un thème : réaliser un montage-dias avec un choix multiple de chansons en rapport avec les personnages et les situations projetés (souvent humoristiques).
 - Invention de mélodies en suivant des graphismes : créer une mélodie à partir d'un dessin, d'un graphique (ex. un poème en arabe).
 - Chansons à gestes, chansons à rimes, création en groupe d'une chorégraphie ou d'une expression corporelle en vue d'une représentation ou d'une animation de groupe.

- Création d'une histoire, traduction et illustration par des dessins.
- Confection de marionnettes, de masques, ombres chinoises, grimages : exprimer et traduire des émotions – faire vivre des textes, des rythmes, des situations par le biais d'une animation de « personnages » ou « visages » créés par l'agent(e) d'éducation.
- Approche de la littérature par thèmes ou par genres, domaines extra-littéraires : la B.D., la chanson, la poésie, le conte et le conte de fées, la comptine, les revues, les mensuels de la presse, le dessin animé, le théâtre, la marionnette ... les livres d'art ...
- Organisation/Participation à des journées « Portes ouvertes », classes vertes, classes de mer, animations en pleines de jeux ...
- Visites de musées (Musée des enfants, Musées Royaux des Beaux-Arts : Arts modernes, Arts Anciens, Musée de la Patophonie), de théâtres, d'opéras, d'expositions.
- Participation à des concerts, des manifestations culturelles, artistiques, ludiques ... (Houtopia ...).
- Organisation d'une exposition d'Art différencié (productions réalisées par des personnes handicapées). d'un parcours « Souterrain » pour les non-voyants ...
- Organisation d'activités intergénérationnelles, d'activités liées aux fêtes (Saint-Nicolas, Noël, anniversaires ...).
- Création d'espaces sensoriels : espace conte, espace jeux, espace musical ...
- ...
- Autres thèmes à développer : Musicothérapie – Snoezelen – Psychomotricité – Ecole des loisirs pour personnes âgées ...



Organisation et animation de toute activité nécessitant l'intégration, l'articulation de différentes techniques éducatives (musicales, plastiques, corporelles, axées sur la lecture ...) en veillant à :

- les adapter aux besoins des différents types de bénéficiaires (jeunes, adultes, personnes handicapées, personnes présentant des troubles de la santé mentale, personnes âgées ...)
- exploiter les compétences acquises dans les autres disciplines de l'option groupée ; entre autres :
 - Psychopédagogie : observation, compétences et capacités spécifiques aux différentes étapes du développement ...,

- Education à la communication et à la relation : facteurs influençant la communication, techniques de communication, gestion de groupes ...
 - Education à la santé : règles d'hygiène, gestes de sécurité (prévention, intervention) ...
 - Formation sociale : déontologie, rôle de l'agent(e) d'éducation par rapport aux bénéficiaires, à l'institution ...
- exploiter les compétences acquises dans les disciplines de la formation commune au sein des projets pluridisciplinaires (Français, Education physique ...).

5.2.6 Stages

4p en 5^{ème}, 4p en 6^{ème}

5.2.7 Activités d'insertion professionnelle

1/2p en 5^{ème}, 1/2p en 6^{ème}

A. Liminaire

Les périodes DE STAGES et d' ACTIVITES D'INSERTION PROFESSIONNELLE (A.I.P.) prévues à la grille horaire se répartissent comme suit :

- 5^{ème} : **4p*** Stages + **1p** A.I.P. (Séminaires)
- 6^{ème} : **4p*** Stages + **1p** A.I.P. (Séminaires)
- 5^{ème} et 6^{ème} : + **1p** Activités d'insertion professionnelle (au choix de l'établissement) axées sur les activités d'intégration et de transfert des techniques éducatives adaptées aux besoins des publics spécifiques aux différents secteurs d'activités de l'agent(e) d'éducation.

(*) : **nombre maximum** de périodes pouvant être consacrées aux stages en institution conformément à l'A.G.C.F. du 27/01/1999 (cf. circulaire ministérielle A/99/5 du 11/02/1999).

Pivot de la formation, les stages et séminaires :

- favorisent l'appropriation, l'intégration et la transférabilité des acquis tout au long de la formation,
- permettent l'articulation et la structuration de l'ensemble des compétences relevant des différentes disciplines,
- enrichissent la réflexion de l'élève sur son projet personnel, son projet professionnel et son projet de formation,
- favorisent la remise en question, l'évaluation constante du degré de maîtrise dans l'exercice des fonctions d'agent(e) d'éducation et la prise de conscience entre « l'idéal à atteindre » et les limites de chacun.

Non seulement les stages constituent un complément indispensable à la formation pratique et théorique reçue à l'école mais ils permettent, de manière privilégiée, d'acquérir et d'améliorer **la maîtrise de toutes les compétences du référentiel professionnel.**

B. Préparation des stages

En début de 5^{ème} année, des périodes de stages et d'activités d'insertion professionnelle (et si possible un certain nombre de périodes de cours de l'option groupée et de la formation commune) peuvent utilement être consacrées à l'organisation de modules préparatoires aux stages en institution.

Si les modalités pratiques d'organisation sont déterminées au choix du chef d'établissement et de l'équipe pédagogique (module d'accueil, journées d'informations, de témoignages, d'activités spécifiques ...), les critères et objectifs à poursuivre sont les suivants :

En interdisciplinarité :

- Amener l'élève à s'informer et à s'interroger sur :
 - son projet personnel : « devenir un adulte responsable »,
 - son projet professionnel : « devenir agent(e) d'éducation »,
 - le projet de formation générale, citoyenne et professionnelle (disciplines, contenus, compétences, activités, fonctions ... (cf. chap. 4. Approche pédagogique).

- Permettre à l'élève d'exprimer, d'analyser ses motivations et de se situer par rapport aux différents projets (personnel, professionnel ...).

C. Stages

C.1 OBJECTIFS POURSUIVIS

Durant toute sa formation,

- l'élève sera amené à exercer, développer et maîtriser **l'ensemble des compétences du référentiel professionnel** c'est-à-dire **l'ensemble des compétences relatives à toutes les activités liées aux fonctions suivantes** :
 - fonction socio-éducative,
 - fonction de sécurisation,
 - fonction de (ré)insertion et de mise en autonomie,
 - fonction socio-sanitaire,
 - fonction de prévention,
 - fonction de partenariat,
 - fonction de communication,
 - fonction d'auto-analyse,
 - fonction de déontologie,
 - fonction d'hygiène et de sécurité,
 - fonction administrative.

- les professeurs veilleront à déterminer **une progression** dans le degré de complexité et de maîtrise des compétences à mobiliser par l'élève ; ainsi privilégiera-t-on dans un continuum :
 - **La démarche d'observation et d'exécution** au travers de :
 - la découverte du métier, des milieux professionnels, des intervenants
...
 - la découverte de l'identité professionnelle,
 - l'utilisation de techniques d'observation,
 - la prise d'informations,

- la réalisation d'actes techniques (précédemment exercés aux cours) sous tutelle,
 - la participation à la vie de l'institution en accompagnant le tuteur/la tutrice de stage.
- **La démarche d'analyse et d'adaptation** au travers de :
- la construction et l'intégration de l'identité professionnelle,
 - l'utilisation de techniques d'observation, de décodage et d'analyse,
 - la mobilisation de ressources (différentes disciplines) pour réagir adéquatement,
 - le travail en équipe,
 - l'adaptation aux situations rencontrées, la prise d'initiative,
 - la prise en charge autonome d'un bénéficiaire, d'un groupe de bénéficiaires,
 - l'auto-analyse.

C.2 ORGANISATION DES STAGES :

Pour optimiser ces périodes de formation en stage, il convient de remplir certaines conditions précisées dans le document de référence « Guide méthodologique des stages en entreprise ou en institution » (Cl. 22.31.1 F.E.Se.C. Avril 2000).

La liberté d'organisation des stages est essentielle pour mieux approcher les réalités et contraintes du monde professionnel, pour rencontrer la diversité des environnements où les écoles s'insèrent. Différents types d'organisation de stage sont envisageables :

- stages hebdomadaires : les stages sont prestés selon une fréquence régulière (4 périodes par semaine, un jour complet tous les 15 jours ...)
- stages groupés : le regroupement doit tenir compte :
 - du nombre total de périodes de stages pour l'année scolaire (160p maximum en 5^{ème} et 160p maximum en 6^{ème}),
 - des moments de regroupement les plus favorables pour l'option (disponibilité du tuteur/de la tutrice, organisation interne au lieu de stage, à l'école ...),
 - des projets personnels des élèves ;
- stages mixtes : des périodes sont prestées de façon régulière alors que d'autres le sont sur une période plus longue.

Toutefois, pour favoriser l'apprentissage des élèves et répondre au mieux aux exigences des différentes institutions, **une période minimum de 15 jours d'immersion complète devra être organisée en 6^{ème} année.**

Lors de ces stages groupés, **la récupération des cours de l'option groupée ne devra pas obligatoirement être organisée pour autant que les conditions suivantes soient respectées :**

- la maîtrise de toutes les compétences du référentiel professionnel est assurée en fin de degré,
- les stages offrent de réelles situations d'exploitation des compétences disciplinaires relatives aux différentes composantes de l'option groupée.

Dans ce cas, les périodes de cours ainsi libérées pourront utilement être consacrées par les professeurs de l'option groupée :

- à des moments de concertations, d'échanges dans le cadre d'une approche interdisciplinaire de la formation,
- à la supervision des stages en coordination avec le(s) maître(s) de stages et les tuteurs(-trices).

C.3 LIEUX DE STAGES

Les lieux de stages correspondront obligatoirement aux secteurs d'activité et d'insertion professionnelles de l'agent(e) d'éducation (éducateur « classe 2 »).

Le choix des institutions de stages dépendra nécessairement :

- des objectifs du présent programme lié au profil de formation de l'agent(e) d'éducation,
- du cadre de supervision offert par l'institution,
- de la présence d'un(e) tuteur(-trice) remplissant les fonctions éducatives,
- du niveau de formation, de la maturité voire des aspirations de l'élève en concertation avec le tuteur/la tutrice, le personnel d'encadrement de l'institution.

Toutefois, on distinguera **au minimum deux lieux de stages différents dont** :

- **un stage obligatoirement presté dans des services d'aide aux personnes handicapées (min. ¼ du volume global de périodes de stages),**
- **un stage au choix de l'établissement au sein des secteurs suivants :**
 - les secteurs d'aide à la jeunesse,
 - le secteur des personnes âgées,
 - le secteur socio-culturel,
 - le secteur de l'enseignement mais uniquement dans le cadre de l'accueil **extra-scolaire**,
 - les services relevant d'initiatives communales ou de mouvements associatifs.

Remarque : tous les secteurs cités au chapitre 1.2 Champs d'activités non repris ci-dessus ne sont accessibles qu'à l'éducateur « classe 1 » (éducateur spécialisé...).

C.4 CONVENTION DE STAGES, RAPPORT ET EVALUATION

cf. modèle de convention fixé par l'A.G. du 27/01/1999 et indications précisées dans le document de référence « Guide méthodologique des stages en entreprise ou en institution » (Cl. 22.31.1 F.E.Se.C. Avril 2000).

D. Activités d'insertion professionnelle : Séminaires – Activités d'intégration et de transfert - 1 ou 2p en 5^{ème} et 1 ou 2p en 6^{ème}.

D.1 CONCEPT DE SEMINAIRES

L'organisation de séminaires constitue une des facettes de la supervision de stages en tant qu'**accompagnement pédagogique** de l'élève.

Il s'agit d'une démarche de « comparaison raisonnée » qui permet à l'élève d'objectiver son expérience de stage, de la relativiser grâce à l'expression et à la confrontation avec autrui (élèves et professeurs).

Les séminaires relèvent d'un **travail de groupe** entre les élèves et les professeurs. Il importe d'y développer une **stratégie dynamique d'interdisciplinarité et de complémentarité** (et non de juxtaposition !) des formations « en stage » et « à l'école ».

Au cours des séminaires, le rôle des professeurs de stages et de disciplines de l'O.G. est :

- de placer l'expérience de stage au centre du travail de groupe,
- de créer un lieu d'expression où les élèves pourront faire part de leurs expériences de travail,
- d'aider l'élève à prendre du recul et à situer sa propre expérience par rapport à celles des autres,
- de donner un éclairage de synthèse à l'action de l'agent(e) d'éducation,
- de permettre à l'élève de réaliser une analyse réflexive sur différents thèmes (transversaux, interdisciplinaires, en lien avec les stages ...) répondant à la préoccupation fondamentale du transfert, à l'exploitation des compétences et savoirs développés en stage ainsi qu'à une approche optimale des publics (bénéficiaires) rencontrés.

Les objectifs poursuivis au sein des « Activités d'insertion professionnelle – Séminaires » justifient le classement « E.R. » de ces périodes de cours qui seront attribués par priorité aux titulaires de l'option groupée : Psychopédagogie, Education à la communication et à la relation, Education à la santé, Techniques éducatives, Formation sociale.

D.2. SEMINAIRES 1p en 5^{ème}, 1p en 6^{ème}

Les « X » inscrits dans la colonne « A.I.P. » du référentiel professionnel (cf. chap. 5.1) indiquent les compétences professionnelles dont la maîtrise exige des acquis :

- abordés, développés, articulés et structurés avec l'ensemble des savoirs associés de l'option groupée (Education à la communication et à la relation, Psychopédagogie, Techniques éducatives, Education à la santé, Formation sociale),
- transférés, mobilisés et exploités dans des situations d'apprentissage, des activités d'intégration et de manière tout à fait privilégiée dans le cadre des séminaires.

L'installation de ces compétences et la mise en place de cette logique d'apprentissage impliquent nécessairement :

- une **étroite coordination** entre les professeurs de l'option groupée et de la formation commune,
- un travail en **interdisciplinarité**,

pour

- assurer une formation cohérente,
- favoriser la maîtrise des fonctions du référentiel professionnel,
- favoriser l'accès à la qualification.

Dès lors, durant toute la formation, **en interdisciplinarité**, différentes pistes seront exploitées :

- Amener l'élève à s'interroger sur :
 - la formation d'agent(e) d'éducation,
 - les fonctions exercées par l'agent(e) d'éducation,
 - la relation et la communication (bénéficiaire, entourage, équipe),
 - les attitudes et le rôle d'agent(e) d'éducation.
- Amener l'élève à prendre conscience de :
 - la distance entre « l'idéal à atteindre » et les limites de chacun,
 - la nécessité de parler de sa pratique, de réfléchir sur soi-même, d'interroger son désir personnel et professionnel,
 - la nécessité de se remettre en question, de ne pas considérer que tout est acquis une fois pour toutes,
 - la fonction d'aide et d'accompagnement, de l'agent(e) d'éducation,

- la responsabilité engagée dès qu'il s'agit d'accompagner un(e) bénéficiaire.
- Favoriser l'intégration des savoirs, savoir-faire et savoir-être spécifiques à la profession :
 - de lecture, d'analyse de grilles d'observations,
 - de rédaction et de présentation d'observations réalisées en stages,
 - de partage, d'exploitation et d'analyse d'expériences vécues en stages,
 - de démarches de réflexion, questionnement et propositions de réajustement sur base de situations vécues en stages, de documents divers (vidéo ...) ...,
 - d'évaluation, d'auto-évaluation.
- Mettre en commun des informations récoltées lors d'activités extérieures.
- Organiser des journées à thèmes, interdisciplinaires ...
- Enrichir la formation par des témoignages d'autres acteurs : éducateurs chevronnés, responsables d'institutions, personnes ressources (juges, kinésithérapeutes, assistants sociaux, animateurs, spécialistes du travail de groupe ...).

La diversité et la richesse de ces pistes à exploiter, l'intérêt des démarches de synthèse, d'articulation et de transfert qu'elles permettent de développer justifient pleinement l'organisation d'une 2^{ème} période d'activités d'insertion professionnelle lorsque le NTPP disponible le permet (cf. D.3 ci-après).

D.3 ACTIVITES D'INTEGRATION ET DE TRANSFERT :

0 ou 1p en 5^{ème}, 0 ou 1p en 6^{ème}.

Cette période supplémentaire d'activités d'insertion professionnelle (organisable au choix de l'établissement) se justifie aisément par l'importance :

- de favoriser l'appropriation et l'analyse de techniques d'éducation, d'animation et d'activités perçues comme moyens et non comme fin du processus éducatif et de relation ;

- d'amener l'élève à intégrer et articuler :
 - les différentes techniques éducatives, techniques de communication et d'animation de groupe abordées aux cours de techniques éducatives, d'éducation à la communication et à la relation et psychopédagogie,
 - les différentes règles et techniques relatives à l'hygiène, la sécurité (intervention, prévention), le bien-être ... abordées au cours d'éducation à la santé,

au sein d'un même projet d'intervention, d'animation d'activités en stages.

Pour ce faire, l'élève sera mis en situation de :

- s'appuyer sur des observations réalisées en stage,
- procéder à l'analyse de ces observations,
- choisir et préparer une activité*, une intervention adaptée aux objectifs poursuivis, aux rythmes et besoins des bénéficiaires ... dans le respect des règles de sécurité,
- évaluer l'impact de son intervention et/ou animation au retour de stage,
- proposer des réajustements si nécessaires.

(*) : cf. chap. 5.2.5.5.